

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Direction générale de la Pêche

**Etude régionale à caractère socio-économique
dans le secteur de la pêche**

FRANCE

Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie,
Basse-Normandie

Document

1992

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Direction générale de la Pêche

**Etude régionale à caractère socio-économique
dans le secteur de la pêche**

FRANCE

**Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie,
Basse-Normandie**

CONTRACTANT PRINCIPAL

COFREPÊCHE
165, rue Jean-Jacques Rousseau
F - 92130 Issy-les-Moulineaux

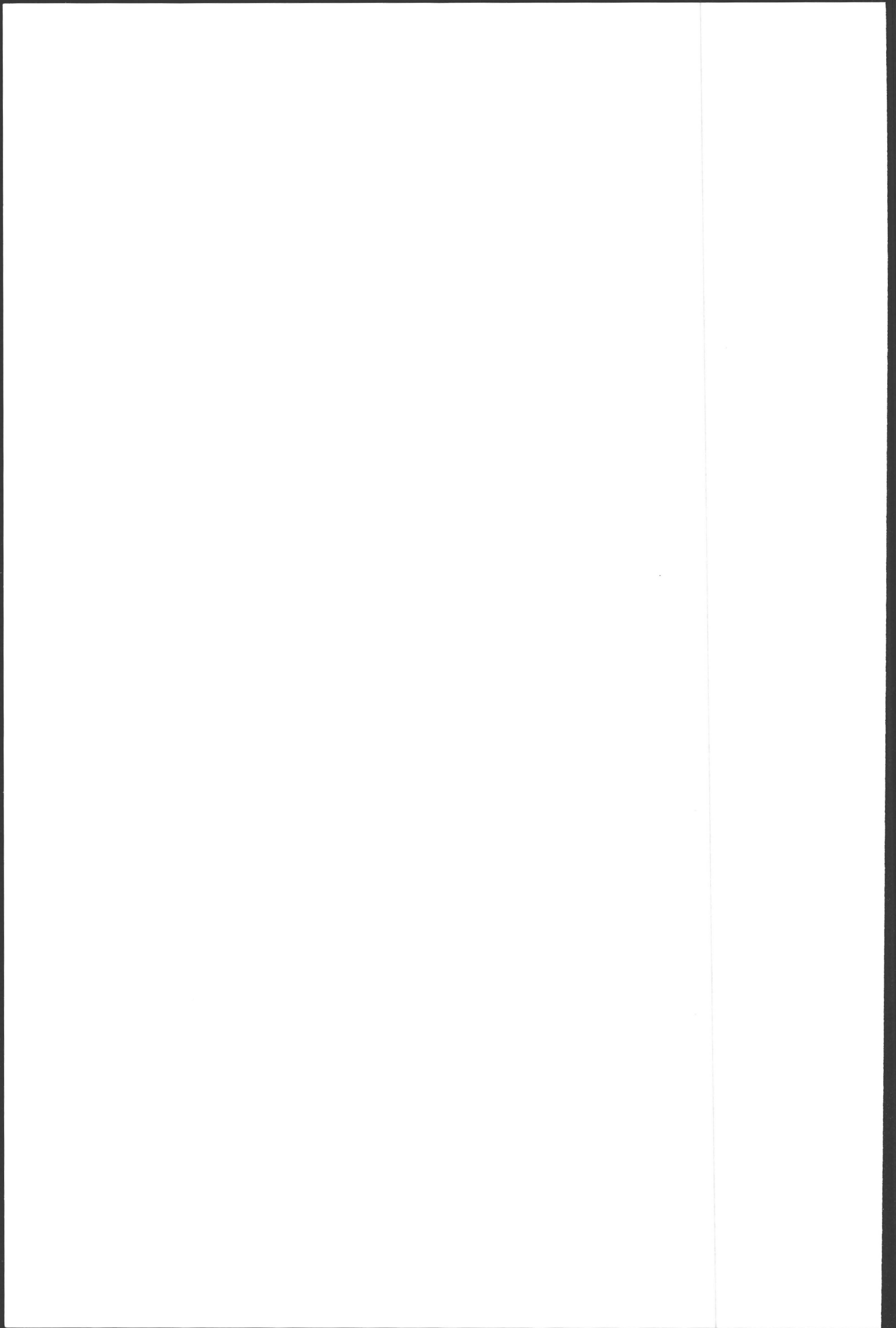
CONTRACTANTS ASSOCIÉS

ITHAQUE - F - Paris
IBS - Infos Bretagne Service - F - Quimper
IFREMER - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
F - Boulogne, Port-en-Bessin
CNRS - URA 904 - Unité de Recherche Associée du CNRS,
Dynamique et Gestion des espaces littoraux - F - Nantes

PRINCIPAUX AUTEURS

Claude VAUCLARE
Rémi DEBEAUVAIS
Marc ANDRO
Gildas BOREL
Benoît CAILLART

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission des Communautés européennes. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission et en aucun cas il ne préjuge de l'opinion future de la Commission dans ce domaine. Ni la Commission, ni ses contractants, ni aucune personne agissant en leur nom, ne garantissent l'exactitude et le caractère exhaustif des informations contenues dans ce document et n'assument aucune responsabilité pour l'usage qui pourrait en être fait.



ABSTRACT

La région étudiée, qui couvre la zone littorale s'étendant de la frontière belge au Mont Saint-Michel, est la seconde région française en ce qui concerne l'activité de pêche maritime.

Trois grands sous-ensembles halieutiques ont été distingués au sein de la région : la zone Nord, la zone Haute-Normandie, la zone Basse-Normandie ; 18 zones d'emplois (unités définies au plan national par l'Insee) sont réparties le long de ce littoral.

Dans une première partie la filière halieutique de la Région est d'abord analysée dans ses différentes composantes : flotte, production et ressources, sensibilité de la région à la PCP, transformation des produits de la mer ; puis sous l'angle des emplois qui en dépendent.

Dans une seconde partie sont décrits, et analysés, les différents segments de la filière halieutique des 3 zones. Un second paragraphe reprend des éléments de synthèse (indicateurs économiques et sociaux) sur chacune des zones, et analyse de manière plus approfondie des zones d'emploi dépendantes de la filière halieutique.

La synthèse générale présente, et commente, les taux de dépendance relative calculés en terme économique (valeur ajoutée de la filière/PIB de la zone), et social (emplois de la filière/population employée de la zone).

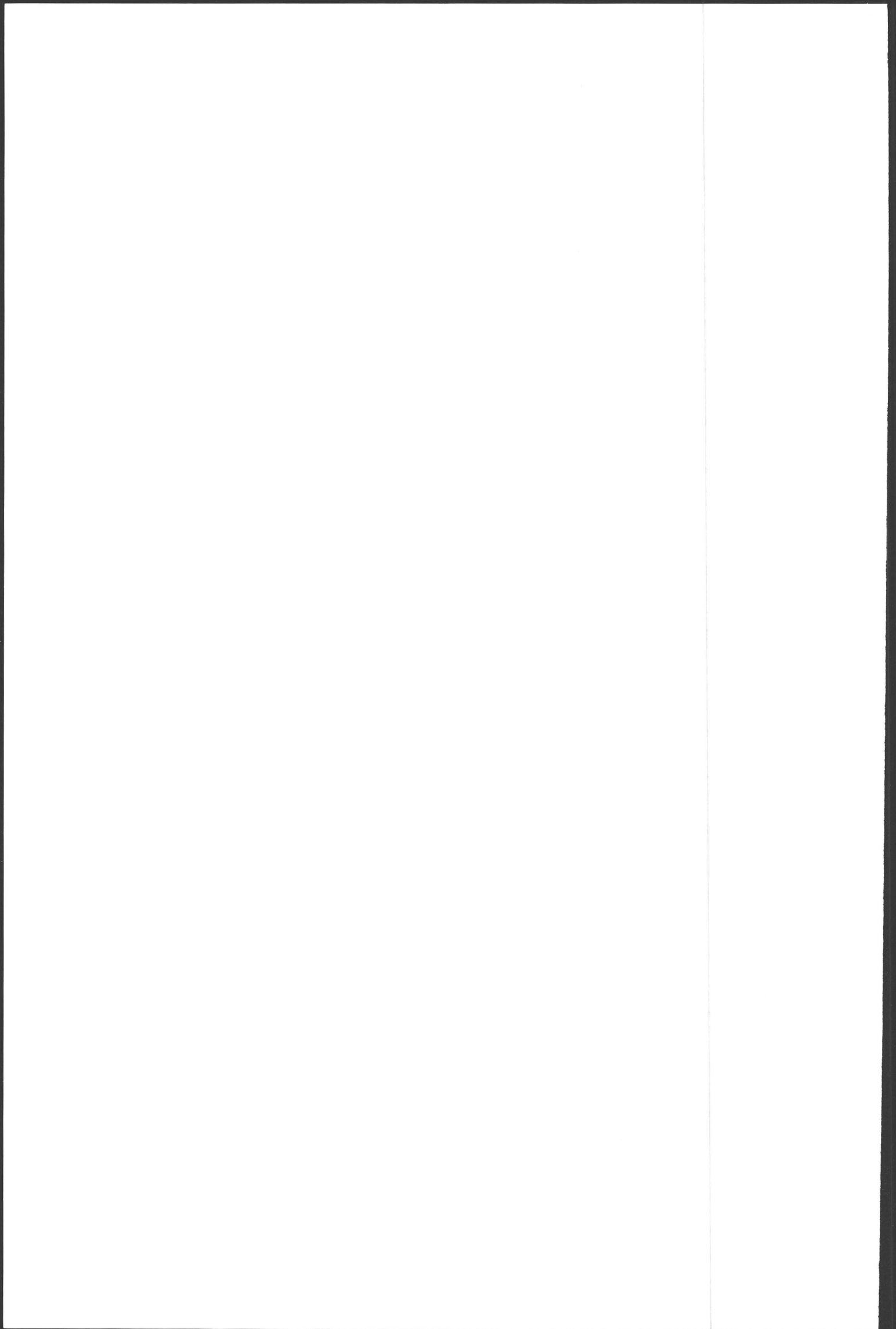
Il ressort de cette analyse que :

. les trois zones ont, en terme d'emploi de la filière par rapport à la population littorale employée, les taux de dépendance relative suivants : 2,65% pour la zone Nord, 1,78% pour la Haute-Normandie, et 1,48% pour la Basse-Normandie. Ces taux s'expliquent, en partie par le fait que ces trois zones comprennent de grandes agglomérations (Dunkerque, Le Havre, Caen..).

. certaines zones d'emploi littorales sont dépendantes des activités de la filière pêche : le Boulonnais (12,7%) ; le Caux Maritime -Dieppe - (3,86%) ; Fécamp (9,5%) ; Bayeux - Le Bessin - (6,2%).

. pour d'autres zones, comme par exemple la Baie de Somme (zones d'emploi de Vimeu et d'Abbeville), bien que les taux de dépendance ne soient pas significatifs, les activités liées à l'exploitation de la ressource marine jouent un rôle important dans le maintien d'une population défavorisée. C'est là un autre cas de figure, qui semble cependant intéressant à prendre en compte.

Dans l'ensemble, le contexte économique des zones littorales n'est pas favorable à une reconversion des pêcheurs dans d'autres activités à terre, et ce y compris dans les autres segments de la filière. Le classement de la plupart de ces zones littorales dans les objectifs prioritaires de la Communauté européenne (2 et 5b en particulier) en est le témoignage.



A B S T R A C T

The region covered by this study, which covers the coastal area from the Belgian border to the Mont Saint-Michel, is the second largest French marine fishing area. The region can be divided up into three large sub-areas: the Northern zone, Upper Normandy and Lower Normandy; there are 18 employment areas (units defined at a national level by the INSEE - National Statistical Office) along this part of the coast.

In the first part of the study, the region's fishing industry is analysed firstly in terms of its various components - fishing fleets, production and resources, the importance of the CFP for the region and the processing of fishery products - secondly in terms of the jobs dependent on the industry.

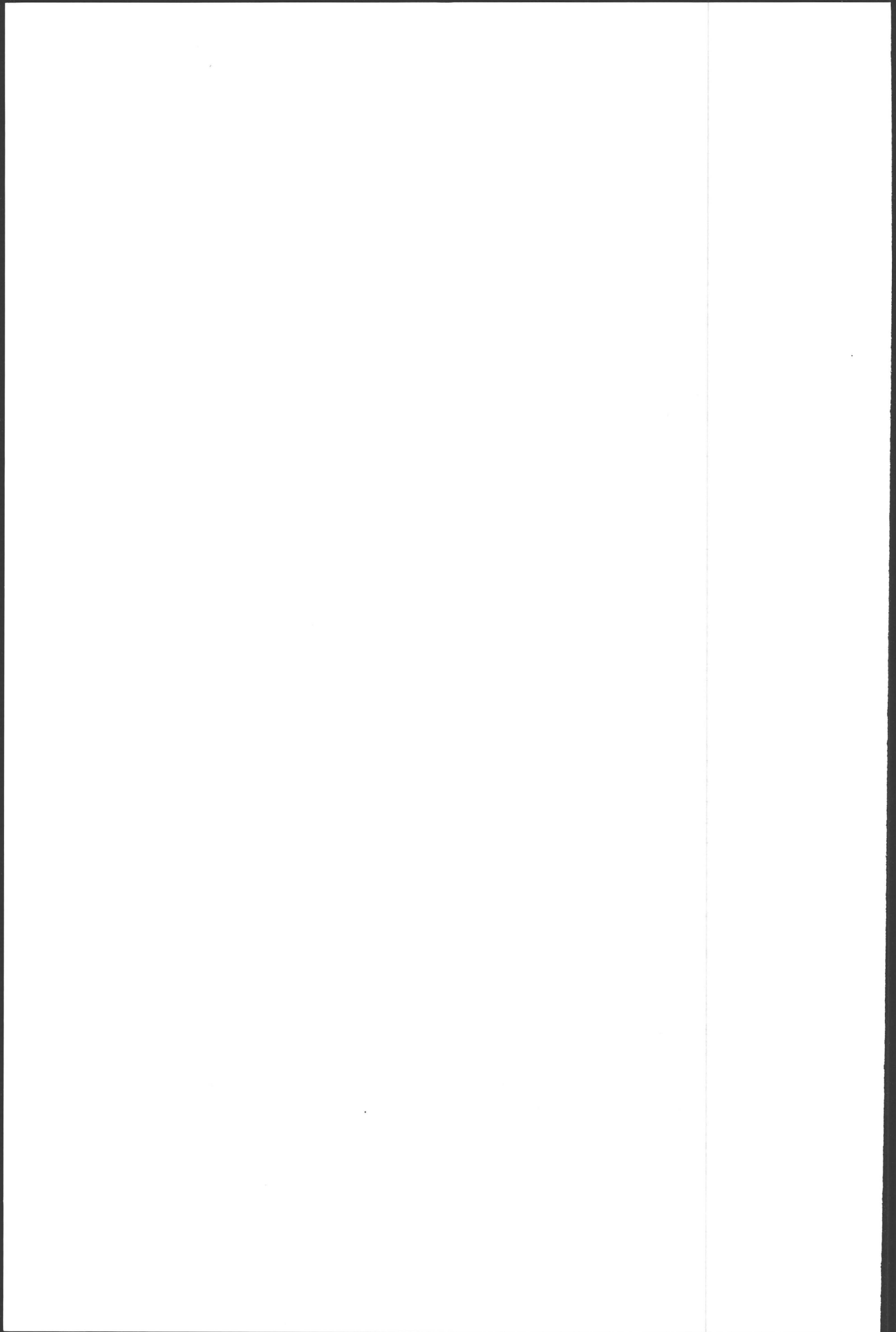
In the second part, the different aspects of the fishing industry in the three areas are described and analysed. A second paragraph examines the economic and social indicators in each of the areas and analyses in greater detail employment areas dependent on fisheries.

The main part of the study presents and comments on the rates of relative dependence calculated in economic terms (ratio of value added/GDP of the area), and in social terms (ratio of jobs in the fisheries sector/jobs in the area overall).

It is clear from this analysis that:

- In terms of the ratio of jobs in the fisheries sector to jobs in the coastal area as a whole, the three areas have the following rates of relative dependence: 2.65% for the Northern zone, 1.78% for Upper Normandy and 1.48% for Lower Normandy. These figures can be accounted for in part by the fact that the three areas include heavily populated zones (such as Dunkirk, Le Havre and Caen).
- Some coastal employment areas are dependent on fisheries: Le Boulonnais (12.7%); le Caux Maritime - Dieppe - (3.86%); Fécamp (9.5%); Bayeux - Le Bessin - (6.2%).
- In other areas, such as the Baie de Somme (employment areas of Vimeu and Abbeville), although the rates of dependence are not significant, employment from the exploitation of marine resources is important in maintaining an underprivileged population, which is another important factor to be taken into consideration.

On the whole, the economy of the coastal areas is not propitious for the reconversion of fishermen in other types of employment on-shore or even in other sectors of the fishing industry. The fact that most of these coastal areas have been given priority on the European Community programmes (notably Objectives 2 and 5b) is evidence of this.



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE DE LA REGION

Présentation générale et carte de la Région F1	1
--	---

I. FLOTTE, PRODUCTION ET RESSOURCE

1 - La flotte de pêche.....	5
2 - La production et les ressources	8
3 - Etat de la ressource exploitée	12
4 - Sensibilité de la région a la politique de gestion de la ressource	13
5 - La transformation des produits de la mer	15

II. LES EMPLOIS DE LA FILIERE PECHE

1 - Emploi pêche	19
2 - Emplois amont et aval de la filière.....	25
3 - Synthèse de l'emploi de la filière pêche.....	26

III. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION ET DE L'EMPLOI DANS LA REGION.....

28

DEUXIEME PARTIE : LES ZONES

I. NORD

30

1 - <i>Situation et évolution de la filière</i>	30
. a) la flotte	30
. b) la production	33
. c) les importations	36
. d) cultures marines	36
. e) les industries d'amont	37
. f) les industries d'aval.....	38
. g) les infrastructures.....	39
. h) l'emploi pêche	39

2 - <i>Zones particulièrement dépendantes</i>	44
. Boulogne	44
. La baie de Somme	46
. Filière halieutique de la zone Nord	48

II - HAUTE NORMANDIE.....

49

1 - <i>Situation et évolution de la filière</i>	49
. a) la flotte	49
. b) la production	53
. c) l'amont de la filière	55
. d) l'aval de la filière.....	55
. e) les infrastructures.....	55
. f) l'emploi pêche de la zone.....	56

2 - Zones particulièrement dépendantes	61
. Fécamp	61
. Dieppe	62
. Filière halieutique de la zone Haute-Normandie.	63
III - BASSE-NORMANDIE	64
1 - Situation et évolution de la filière	64
. a) la flotte	64
. b) la production	68
. c) l'amont de la filière	70
. d) l'aval de la filière	70
. e) les infrastructures	71
. f) l'emploi pêche	72
2 - Les zones particulièrement dépendantes	77
. Cherbourg	77
. Le Bessin	78
. Filière halieutique de la zone Basse-Norm.	80
SYNTHESE	81
. Tableau analyse comparative des zones	83
. Tableau valeurs ajoutées	84
. Tableau synthèse F1	85

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION GENERALE DE LA REGION F 1

La première partie est une présentation générale des caractéristiques de la filière halieutique de la région F1.

Sont abordés successivement :

- . la flotte, la production et les ressources, ainsi que l'industrie de transformation
- . l'emploi des différents segments de la filière : pêche, amont, aval
- . les caractéristiques générales de la population et de l'emploi de la région F1

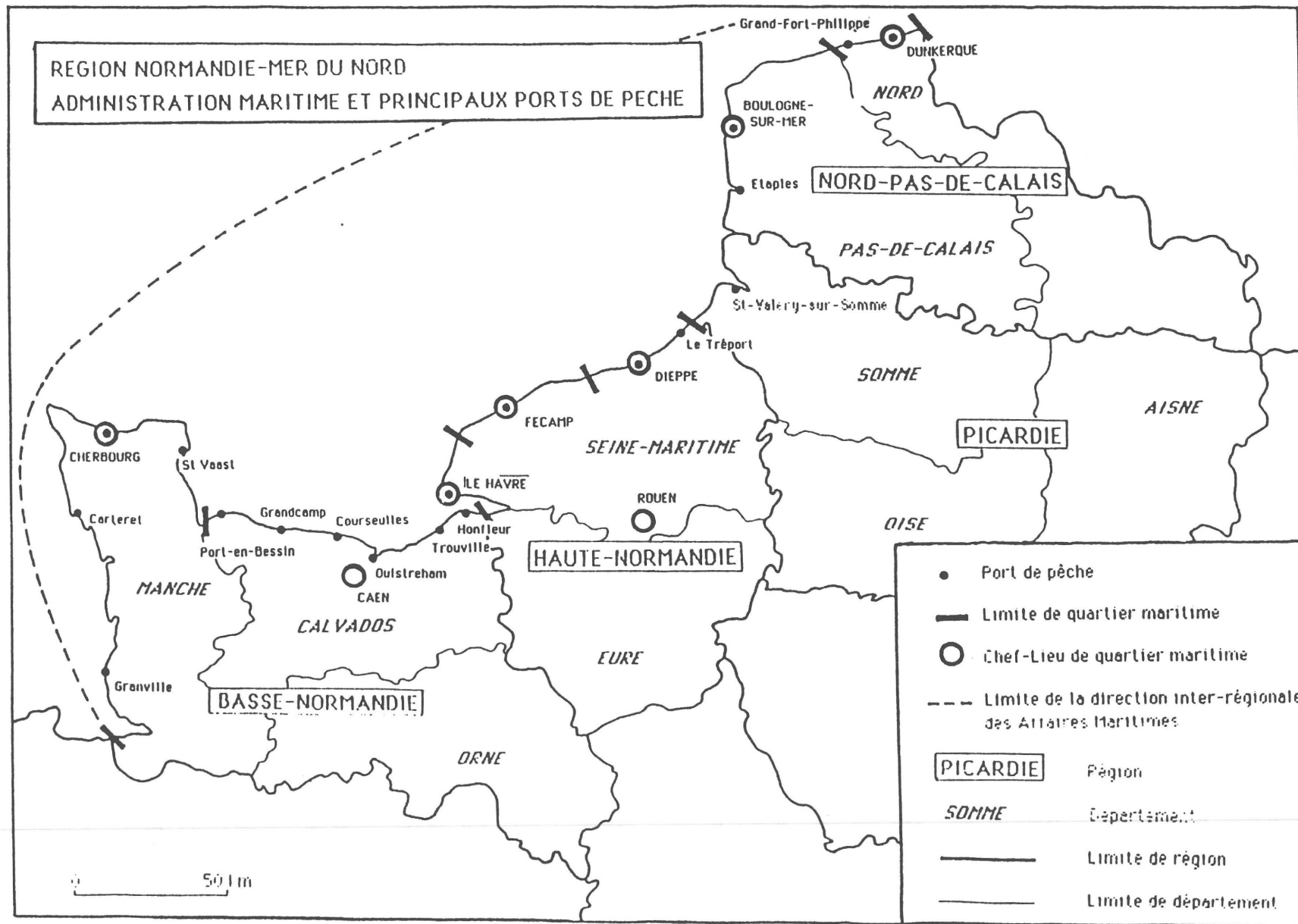
La seconde partie reprend les mêmes thèmes de manière spécifique à chacune des trois zones retenues .

On trouvera dans une troisième partie les tableaux de synthèse, et les commentaires y afférant.

Comme pour les autres études des régions françaises (F2 et F3), nous avons retenu les zones d'emploi définies par l'Insee comme unité pertinente de mesure de l'emploi pêche dans l'emploi général de la zone littorale. Ces zones représentent une nouvelle partition de l'espace régional, instituée en 1982 par l'Insee et les directions régionales de l'Emploi. Elles permettent, entre autres :

- de déterminer des critères objectifs d'homogénéité économique et de solidarité entre les activités locales,
- de déterminer des zones de taille suffisante pour que l'établissement des statistiques y ait un sens,
- de placer chaque zone toute entière dans une région unique.

Le littoral de la région F1 comprend ainsi 16 zones d'emploi littorales. (*Cf. carte et répartition des différents zonages pages suivantes*).



F1 - DELIMITATION DES ZONES D'ETUDES

Zones d'étude	Quartiers maritimes	Région Programme	Départements	Principaux ports	Zones d'emploi
Nord (1)	Dunkerque Boulogne	NPC Picardie	Pas de Calais Nord Somme	Dunkerque Boulogne Le Crotoy St Valérie	Dunkerque Calais Boulonnais Berck-Montreuil Abbeville Vimeu
Haute Normandie	Fécamp Dieppe Le Havre	Haute Normandie	Seine Maritime	Le Havre Fécamp Dieppe	Vallée de la Bresle Caux maritime Fécamp Le Havre
Basse Normandie	Cherbourg Caen	Basse Normandie	Manche Calvados	Port-en-Bessin Grandcamp St Vaast-La-Houge Cherbourg	Lisieux Caen - Bayeux Saint-Lo Cherbourg Granville Coutances Avranches-Granville

1 - La zone Nord ne se confond pas avec la région programme Nord Pas-de-Calais puisqu'elle comprend également le département de la Somme qui, lui, appartient à la Picardie.

. PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA REGION F1

La région F1, qui couvre la zone littorale s'étendant de la frontière belge au Mont Saint-Michel, est la seconde région française en ce qui concerne l'activité de pêche maritime. Son littoral se répartit sur quatre régions programmes (Nord-Pas de Calais, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie), 6 départements (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Maritime, Calvados, Manche) et 7 quartiers maritimes (Dunkerque, Boulogne, Dieppe, Fécamp, Le Havre, Caen, Cherbourg). Ainsi découpée cette région recouvre également l'aire d'intervention de la Direction Régionale des Affaires Maritimes Nord-Normandie. On notera enfin, que 18 zones d'emploi sont réparties tout au long de cette façade maritime.

La caractéristique principale de la région Nord-Normandie est la diversité des activités halieutiques qui y sont présentes. Tous les types de pêche y sont pratiqués par toutes les tailles de navires; les activités aquacoles sont diverses (ostréiculture, mytiliculture, pisciculture), tout comme les activités de transformation des produits de la mer. Mais ces activités sont atomisées sur l'ensemble du littoral de la région, ce qui -si l'on excepte Boulogne- n'est pas sans poser de problèmes quant à leur prise en compte dans l'économie régionale.

Nous avons distingué, au sein de F1, trois grands sous-ensembles halieutiques :

- . **la zone Nord**, comprise dans les départements du Nord, du Pas de Calais et de la Somme, et recouvrant l'aire géographique des quartiers des affaires maritimes de Dunkerque et Boulogne. Cette zone est fortement marquée par le poids de Boulogne. On peut également y distinguer deux sous-ensembles : la baie de Somme au Sud, et Dunkerque au Nord. Marqué par la crise de la pêche industrielle et le développement de la petite-pêche côtière, cette zone est fortement soumise à l'impact de la PCP, et plus généralement à l'environnement européen du secteur. Les activités maritimes ont un poids important au sein de la zone d'emploi de Boulogne-sur-mer, et moindre sur le reste de la zone.
- . **la zone Haute-Normandie** : elle se concentre sur le littoral de la Seine-Maritime, et des trois quartiers de Fécamp, Dieppe et Le Havre. Ces trois quartiers, dominés chacun par un pôle portuaire, forment trois sous-ensembles distincts. Les flottilles de cette zone offrent une caractéristique commune : celle de travailler essentiellement en Manche-Est. L'attraction du marché parisien a longtemps stimulé la modernisation des infrastructures de commercialisation.
- . **la zone Basse-Normandie** : s'étend sur les côtes du Calvados et de la Manche. Deux ensembles halieutiques cohérents peuvent y être repérés : la baie de Seine et la côte Ouest du Cotentin. Deux ports artisan dominant également dans cet ensemble : Cherbourg et Port-en-Bessin, tous deux touchés par la raréfaction de la ressource de ces dernières années. Cette zone compte également une importante activité aquacole sur la côte Est du Cotentin, et de plus faible importance sur la côte Ouest. L'unité de la zone est encore renforcée par le fait que la région programme Basse-Normandie a une politique "de la mer", et que les professionnels se sont dotés d'institutions régionales. Elle est aussi une région charnière entre les activités halieutiques caractéristiques des régions du Nord de l'Europe et celles de la façade Atlantique.

I - FLOTTE, PRODUCTION, ET RESSOURCES

1 - LA FLOTTE DE PECHE

1-1 Situation et évolution des flottilles

Au 31.12.1991, la flotte de la région F1 était composée de 1147 navires, pour une puissance totale de 211 573 KW et un tonnage de 75 300 Tjb.

Sa décomposition sur les 3 zones était la suivante :

- . Nord : 262 navires et 1980 331 KW
- . Haute-Normandie : 181 navires et 46 548 KW
- . Basse-Normandie : 704 navires et 84 694 KW

Le tableau de la page suivante (1) donne les évolutions de cette flotte de 1983 à 1990, mais aussi 1990/1991, ainsi que les sorties de flotte dues au Plan Mellick.

De 1983 à 1990, l'évolution a été la suivante :

- . - 17.44% en nombre de navires,
- . + 12.75% en puissance,
- . + 1.57% en tonnage.

On constate également que de 1990 à 1991, la flotte a considérablement diminué sous l'effet du plan Mellick (Cf. paragraphe 4-4), mais aussi par diminution "naturelle" : - 14.4% en nombre de navires ; - 9.1% en puissance ; - 9.2% en tonnage.

. Evolution de la flottille par tranches de longueur

L'évolution de cette flottille par tranches de longueur (au sens POP) fait toutefois apparaître des évolutions très contrastées (2) :

- . *les moins de 12 m* ont vu leur nombre décroître de plus de 17% au cours de cette période, alors que parallèlement la puissance augmentait de plus de 19.7%,
- . *les 12 à 16 m, comme les 16 à 25 m*, ont progressé, tant en nombre qu'en puissance et en tonnage,
- . *les 25 à 38 m* sont la catégorie qui connaît la plus forte diminution : plus de 66% en nombre de navires, plus de 65% en puissance, plus de 69% en tonnage,

1 - Source : Direction des pêches maritimes, Secrétariat d'Etat à la Mer.

2 - Cf. répartition de la flotte par tranches de longueur dans les parties consacrées à chacune des zones.

EVOLUTION FLOTTE DE PECHE F1

	1983	1990	1991	83/90	90/91	Plan Mellick	Plan Mel. /flotte90*
En nombre de navires							
NPC	314	323	262	2.87%	-18.89%	63	19.50%
HN	263	240	181	-8.75%	-24.58%	29	12.08%
BN	1.063	791	704	-25.59%	-11.00%	77	9.73%
F1	1.640	1.354	1.147	-17.44%	-15.29%	169	12.48%
France	10.020	7.297	6.241	-27.18%	-14.47%	997	13.66%
En kw							
NPC	84.784	87.464	80.331	3.16%	-8.16%	6.417	7.34%
HN	36.111	56.287	46.548	55.87%	-17.30%	4.319	7.67%
BN	85.539	88.998	84.694	4.04%	-4.84%	7.509	8.44%
F1	206.434	232.749	211.573	12.75%	-9.10%	18.245	7.84%
France	1.100.865	1.140.314	1.053.971	3.58%	-7.57%	97.109	8.52%
En tonnage							
NPC	21371	19346	18360	-9.48%	-5.10%		
HN	7475	11873	9570	58.84%	-19.40%		
BN	12743	11024	10392	-13.49%	-5.73%		
F1	41589	42243	38322	1.57%	-9.28%		
*Retraits plan Mellick/totale flotte 1990							

. *les plus de 38 m* ont vu leur nombre décroître (-12%), mais leur puissance et leur tonnage global augmenter.

On notera que les moins de 25 m représentent 99% de la flotte de la région F1 et 78% de sa puissance.

1-2 Segmentation de la flottille par métiers

Mises à part les flottilles semi-industrielles et industrielles qui ne pratiquent que le chalutage, les flottilles, artisanales de la région F1 pratiquent pour la plupart plusieurs métiers que l'on peut découper en deux grandes catégories : les arts traînants et les arts dormants.

Parmi les 1 350 navires de la flotte de pêche de la région F1, seule l'activité de 1 110 d'entre eux a pu être identifiée, et répartie dans la classification IFREMER (3).

a) Les arts traînants

Les arts traînants sont pratiqués par **672 navires**, soit **60%** de l'effectif.

Les principales activités prises en compte sont :

- *le chalutage de poissons plats* : 163 navires (15% (4))
- *le chalutage de fond des gadidés* : 121 nav. (11%)
- *le chalutage en boeuf* : 3 ou 4 couples
- *le chalutage de fond au divers* : 60 nav. (5%)
- *le chalutage de crevettes* : 70 navires (6%)
- *le dragage* : 250 nav. (23%)

b) Les arts dormants

Les arts dormants sont pratiqués, en priorité, par **440 navires (40% de la flottille)**.

Quatre catégories de métiers peuvent être distingués dans la région F1 :

- *les filets calés (5)* : 245 nav. (22%)
- *les casiers* : 160 nav. (146%)
- *la palangre* : 15 nav. (1%)
- *la ligne de traîne ou verticale* : 20 nav. (2%)

3 - Cette classification est ici, par souci de concision, restreinte.

4 - Pourcentage de la flotte régionale pratiquant cet art de pêche.

5 - Filets maillants ou trémails

1-3 Caractéristiques des flottilles

Malgré la polyvalence des métiers souvent pratiquée par la plupart des flottilles de la région F1 on peut distinguer dans cette zone 3 sous-ensembles où les flottilles possèdent des caractéristiques communes :

. *Les flottilles de l'Est* de la région F1 sont dominées par des navires exploitant les gadidés et les poissons pélagiques, soit avec des chaluts de fond à grande ouverture verticale, soit avec des filets maillants calés. Cette spécialisation est caractéristique de la flottille de la frontière belge jusqu'à la zone Dieppe-Fécamp.

. *Plus à l'Ouest*, ces métiers se font plus rares, et l'on assiste à l'apparition de métiers plus variés exploitant des stocks diversifiés. La flottille de la zone entre Le Havre et Grandcamp pratique le chalutage de fond d'espèces diverses (divers, poissons plats) et l'exploitation des gisements proches de coquilles St Jacques.

. *L'extrémité occidentale* (presqu'île du Cotentin) abrite une flottille qui possède plus de points communs avec les flottilles bretonnes qu'avec les flottilles voisines du Nord Pas-De-Calais : on y voit apparaître des activités comme le casier, ou la palangre, qui sont marginales ailleurs. Le chalutage de fond aux divers y devient très important.

2 - LA PRODUCTION ET LES RESSOURCES

Tous produits de la mer confondus, la Région F1 représente :

- . 25% des tonnages débarqués au niveau national (6),
- . 18% des mises à terre en valeur.

On notera également que le prix moyen au Kg (8.25 F), est nettement plus faible dans cette région que la moyenne nationale (10,64 F).

Parmi les 7 quartiers qui composent cette région, 4 sont des quartiers exclusivement tournés vers l'activité de pêche (7), 3 autres ont aussi une activité conchylicole, qui représente un pourcentage, parfois important, des chiffres d'affaires(8). :

- . Boulogne : 7%
- . Caen : 23.2%
- . Cherbourg : 50.2%

6 - Source : rapport annuel du Comité Central des Pêches Maritimes 1991.

7 - Dunkerque, Dieppe et Fécamp.

8 - Source : rapport annuel de production CCPM.

2-1 Analyse de la production

Les statistiques de production s'étant sensiblement affinées de 1980 à 1990, il convient de manipuler les pourcentages d'évolution avec précaution. Les ordres de grandeur restent toutefois significatifs et permettent les comparaisons de zone à zone.

a) Production de la pêche maritime

En 1990, la production pêche de l'ensemble de la région F1 était de 152 337 tonnes, soit 1 256 MF, pour un prix moyen au kg de 8.25.

Le tableau et le graphique de la page suivante indiquent l'évolution de la production, en tonnage et en valeur (1980-1990), dans les quartiers des affaires maritimes. Pour l'ensemble de la région F1, les résultats sont les suivants :

- . en tonnage : - 13%
- . en valeur (en francs constants) : - 8.7%
- . prix moyen au kg (en francs constants) : - 33%

Dans la grande majorité des quartiers, les tonnages débarqués sont en augmentation depuis 1980, ou proche de la stabilité. L'exception notable étant le quartier de Boulogne où les difficultés de la pêche industrielle au cours de la dernière décennie ont entraîné une chute importante des tonnages débarqués.

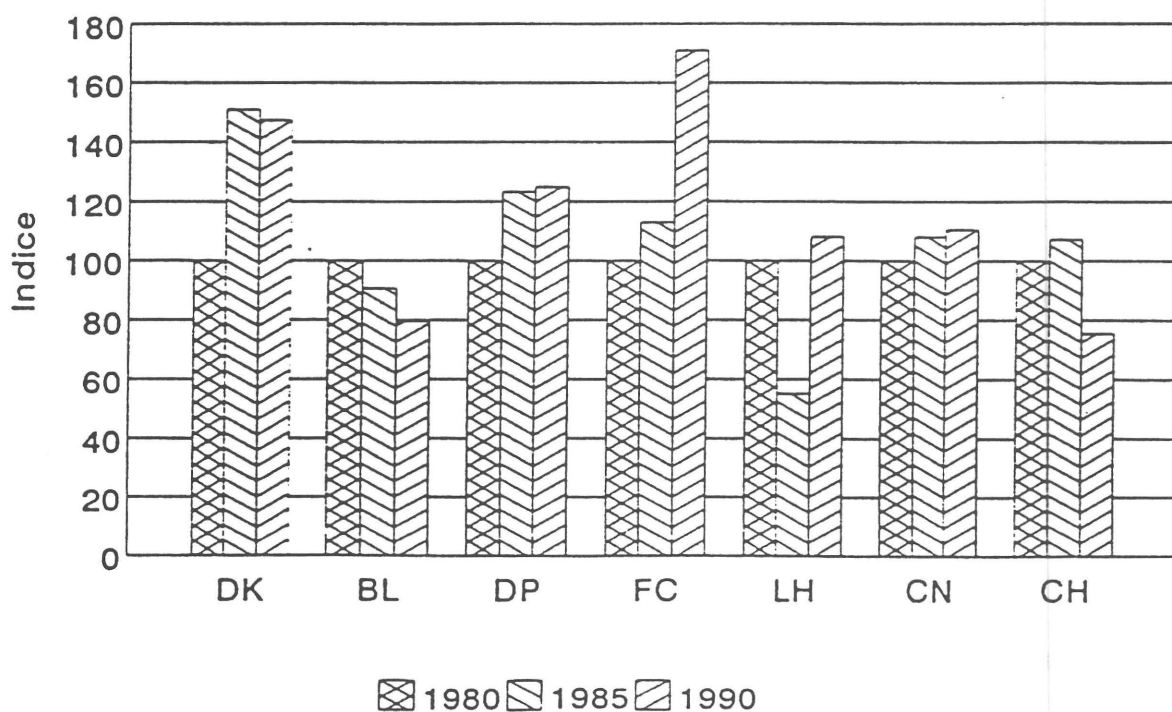
L'augmentation des tonnages ne s'est pas accompagnée d'une progression comparable du chiffre d'affaires (en francs constants) dans la plupart des ports. Si l'on constate une nette augmentation du chiffre d'affaires dans les quartiers de Dunkerque, Dieppe et Fécamp, la tendance est au maintien à Caen et au Havre, et à la baisse à Boulogne et Cherbourg.

De manière générale, les ports de la partie orientale de la région F1 (de Dunkerque à Caen) ont tous été frappés par l'effondrement des stocks de gadidés qui faisaient partie intégrante des stratégies de pêche traditionnelles. Une partie de l'effort de pêche s'est alors reporté sur les poissons plats (sole, plie) à forte valeur commerciale à Dunkerque, Dieppe et Caen et les poissons pélagiques (hareng, maquereau...) de faible valeur à Boulogne et Fécamp. Il faut également mentionner ici les efforts de la flottille industrielle boulonnaise pour se redéployer sur des espèces dites nouvelles (empereur, grenadier, sabre et niger princeps). L'augmentation globale de la puissance de pêche des navires artisans a permis dans une certaine mesure de compenser la raréfaction de la ressource en Manche par une capacité de capture accrue et une nouvelle flexibilité de l'exploitation qui n'existait pas au début des années 1980. Comme nous le verrons dans le rapport final, les inquiétudes qui pèsent sur l'état des ces stocks doivent amener à envisager un certain recul dans les tonnages pour les années à venir, recul accompagné au mieux d'un maintien des chiffres d'affaires de la pêche en francs constants.

Evolution de la production, de la valeur et du prix moyen dans chacun des quartiers des affaires maritimes de la région F1 (italique : valeur en francs constants 1990)

	Tonnages (T)			Valeurs (KF)			PMK (F/kg)		
	1980	1985	1990	1980	1985	1990	1980	1985	1990
DUNKERQUE	1665	2255	2230	15611	37160	42307	9,38	16,48	18,97
				<i>28709</i>	<i>43291</i>	<i>42307</i>	<i>17,24</i>	<i>19,20</i>	<i>18,97</i>
BOULOGNE	118900	86675	76474	386841	552296	566230	3,25	6,37	7,40
				<i>711401</i>	<i>643425</i>	<i>566230</i>	<i>5,98</i>	<i>7,42</i>	<i>7,40</i>
DIEPPE	12112	14416	25339	75830	147816	174241	6,26	10,25	6,88
				<i>139451</i>	<i>172206</i>	<i>174241</i>	<i>11,51</i>	<i>11,95</i>	<i>6,88</i>
FECAMP	2698	3777	3918	14267	25450	44833	5,29	6,74	11,44
				<i>26237</i>	<i>29649</i>	<i>44833</i>	<i>9,73</i>	<i>7,85</i>	<i>11,44</i>
LE HAVRE	1361	969	1091	12407	10796	24368	9,12	11,14	22,34
				<i>22816</i>	<i>12577</i>	<i>24368</i>	<i>16,76</i>	<i>12,98</i>	<i>22,34</i>
CAEN	17126	16053	17479	104343	177879	212095	6,09	11,08	12,13
				<i>191887</i>	<i>207229</i>	<i>212095</i>	<i>11,20</i>	<i>12,91</i>	<i>12,13</i>
CHERBOURG	22132	22335	25806	138863	234548	192663	6,27	10,50	7,47
				<i>255369</i>	<i>273248</i>	<i>192663</i>	<i>11,54</i>	<i>12,23</i>	<i>7,47</i>
TOTAL	175994	146479	152337	748162	1185945	1256737	4,25	8,10	8,25
				<i>1375870</i>	<i>1381626</i>	<i>1256737</i>	<i>7,82</i>	<i>9,43</i>	<i>8,25</i>

Evolution de la valeur débarquée francs constants 1990 (valeur 1980 : indice 100)



b) Production de la conchyliculture et de la pêche à pied

La production 1990 de la conchyliculture et de la pêche à pied de la région F1 peut être évaluée à environ 58 000 tonnes de coquillages, pour une valeur de 284 900 KF. Elle représente donc 22% de l'ensemble de la production des produits de la mer de la région.

Seuls trois quartiers de la zone produisent des moules et des huîtres, et la production des coques de pêche à pied n'est significative qu'en Baie de Somme (quartier de Boulogne).

En 1990, la production conchylicole était évaluée comme suit (9):

	Boulogne	Caen	Cherbourg
<i>HUITRES</i>			
En tonnage		7 965	17 000
En valeur		63 900	140 000
<i>MOULES</i>			
En tonnage	3 200		9 000
En valeur	11 400		54 000
<i>COQUES</i>			
En tonnage	3 400		
En valeur		15 600	

2-2 Zones de pêches fréquentées et captures

Pour l'année 1990, on dispose de la répartition des captures de la flotte de la région Nord-Normandie par zones de pêche CIEM de 106098 T, pour une valeur de 975.5 MF (10).

a) pêche semi-industrielle et industrielle

La mer du Nord (sous-zone CIEM IV) fournit 58% des apports, et 48% du chiffre d'affaires de ces flottilles.

En outre :

- . 44% des captures en tonnage, et 41% en valeur, s'effectuent dans la zone IVa,
- . 15% de la production, et 20% du CA viennent des eaux territoriales féringiennes dont l'accès est très réglementé,
- . 17% des apports, et 19% du CA, VIa (Ouest Ecosse),
- . quelques navires effectuent des marées sur les bancs de Rockall (VIb).

9 - Source : rapport annuel de production CCPM, et données quartier (coques).

10 - Source : IFREMER

En 1981, il y a eu un repli très marqué vers la Mer du Nord. En 1986, l'essentiel des activités était localisé dans la partie septentrionale de la Mer du Nord, le Sud de la mer de Norvège et l'Ouest Ecosse ; soit sensiblement ce que l'on observe aujourd'hui.

b) Pêche artisanale

L'essentiel des captures s'effectue dans les zones riveraines des côtes françaises :

- . Manche orientale (VIIId) : 63% des apports ; 62% du CA,
- . Manche occidentale (VIIe) : 20% des apports ; 19% du CA,
- . Mer du Nord (IVc) : 13% des apports ; 14% du CA.

La fréquentation des autres zones : Canal de Bristol(VIIIf), Centre de la Mer du Nord (IVb)... est de moindre importance.

3 - ETAT DE LA RESSOURCE EXPLOITEE

Le rapport général donne la répartition de la ressource exploitée par zone CIEM (11) et par espèces. De celui-ci nous pouvons extraire la conclusion suivante :

La plupart des pêcheries de la Manche et la Mer du Nord sont dans une situation délicate. La plupart des stocks démersaux et pélagiques n'ont cessé, depuis dix ans, d'accuser un fléchissement qui peut s'expliquer par la pression excessive de la pêche, par des systèmes d'exploitation peu raisonnables (pêche trop intensive de jeunes individus) et par une succession de recrutements médiocres probablement liés à la réduction de la biomasse des stocks de reproducteurs. Seul contraste avec la tendance à la baisse de la majorité des stocks, les principaux stocks de hareng se sont bien reconstitués ces dernières années après leur effondrement quasi total dans les années 70. La fermeture de cette pêche ou l'introduction de mesures très restrictives ont permis la reconstitution progressive de ces stocks.

En règle générale, les mesures d'aménagement n'ont été réellement respectées dans aucune zone. De nombreux problèmes proviennent du fait que beaucoup de stocks réglementés sont exploités par des pêches multi-spécifiques qui rendent difficiles la réglementation de la pêche d'une espèce particulière (cas des poissons ronds de Mer du Nord notamment).

11 - Mer du Nord (sous zone CIEM IV) : morue, églefin, merlan, lieu noir, hareng ; Ouest Ecosse (VIa) : morue, églefin, merlan, lieu noir ; Manche (VIIe et VIIId) : morue, merlan, sole, plie. Pour chaque zone l'évolution du TAC (1984-1990) est donnée. Source IFEMER.

4 - SENSIBILITE DE LA REGION F1 A LA POLITIQUE DE GESTION DE LA RESSOURCE

4-1 Les TACs

Le tableau ci-dessous indique la part de la production des quartiers des Affaires Maritimes de la région F1 concernant des espèces sous quotas CEE. Notons au passage que les captures d'autres espèces peuvent être contingentées au niveau des organisations de producteurs locales, suite à des dispositions autonomes pour préserver des stocks fragiles (coquille Saint-Jacques notamment), ou pour réguler le marché d'espèces saisonnièrement surabondantes (seiche).

Dépendance de la région F1 par rapport aux quotas communautaires

Zones	Sous Quota		Hors Quota	
	T	V	T	V
Dunkerque	78,7	75,9	21,3	24,1
Boulogne	68,9	60,9	31,1	39,1
Total Nord Pas de Calais	69,2	61,9	30,8	38,1
Dieppe	47,3	37,1	52,7	62,9
Fécamp	52,6	47,4	37,4	62,6
Le Havre	50,1	23,9	49,9	76,1
Total Haute Normandie	48,1	35,8	51,9	64,2
Caen	36,9	30,2	63,1	69,8
Cherbourg	6,0	11,8	94,0	88,2
Total Basse Normandie	18,5	21,4	81,5	78,6
REGION F1	49,6	44,2	50,4	55,8

La production de la région F1 est constituée, à 49,6% en tonnage et 44,2% en valeur, d'espèces dont les captures sont limitées par des quotas CEE. On observe un net gradient Nord-Sud du degré de dépendance.

4-2 Les mesures techniques portant sur les engins de pêche

Le conseil des ministres des pêches européens d'octobre 1991 a adopté une série de mesures techniques sur les maillages de chaluts qui concernent directement les artisans de la région F1.

Au premier rang de celles-ci, il y a à compter du 1er juin 1992, l'**agrandissement des maillages des chaluts de 90 à 100 mm** avec mesure dérogatoire pour l'utilisation de mailles carrées de 90 mm sur les zones Mer du Nord et Ouest Ecosse. Le passage de 100 à 110 mm est envisagé pour le 1er janvier 1995. Des essais menés par deux chalutiers boulonnais sous contrôle scientifique ont montré que l'utilisation d'un maillage de 110 mm provoquerait une perte quasi-totale des captures de merlan et de maquereau, une baisse de 20 à 30% des prises de lieu noir et d'églefin. Les rendements en cabillauds et lingues ne seraient pas affectés par ce changement. **Cette mesure concerne directement les artisans côtiers de Boulogne-Etaples** qui pêchent plus de 10 000 tonnes de poisson dans la division Sud de la Mer du Nord. Si cette mesure entraîne une baisse des rendements sensible, il y a donc à terme un risque de voir ces chalutiers puissants se replier vers la Manche orientale où l'effondrement des stocks est déjà quasi-général.

4-3 Le plan Mellick

Pour être en conformité avec les objectifs du second Plan d'Orientation Pluriannuel (POP), la France a pris en 1991 une série de **mesures incitatives au désarmement des navires**, communément appelées, **Plan Mellick**, du nom du secrétaire d'Etat à la mer d'alors.

Ce plan faisait suite à l'instauration du **Permis de Mise en Exploitation (PME)** qui contrôlait déjà toute nouvelle entrée, toute modernisation de navire susceptible d'en accroître la puissance, ainsi que tout réarmement de navire après 9 mois d'inactivité. Les résultats du PME n'ayant pas contribué de manière significative à la diminution de puissance de la flotte, le Plan Mellick, s'est clairement fixé comme objectif : - 100 000 Kw.

Fondé sur le volontariat et l'incitation financière, ce plan a atteint ses objectifs à la fin de l'année 91. Le bilan social de celui-ci, effectué au 31.12.1992, concernait **1 174 diminution d'emplois** - 853 patrons embarqués, 321 salariés -, dont :

- . **45,2 %** avaient, à cette date, retrouvé un embarquement
- . 6,4 % s'étaient reconvertis à terre
- . 19,9 % étaient partis en retraite
- . 2 % avaient bénéficiés d'une Cessation anticipée d'activité (CAA) et 6,3 % d'Allocation complémentaire de ressources (ACR)
- . 1,4 % étaient en formation professionnelle
- . 1,2 % étaient au assurances chômage
- . 15,6 % étaient en situation inconnues et 2 % en situations autres (service militaire..).

En ce qui concerne la région F1, un total de 169 dossiers de sortie de flotte pour une puissance de 18 245 Kw (soit 8 % de la puissance globale de la région) ont été déposés représentant 18 % de l'effort national.

Près de 98 % de ces navires ont été, ou seront, démolis.

L'effort a été relativement équilibré entre les trois zones :

- . 7 % de la puissance pour la zone Nord (Nord Pas-de-Calais/Picardie),
- . 8 % de la puissance pour la Haute-Normandie,
- . 8 % de la puissance pour la Basse-Normandie.

Les retraits de flotte ont surtout concerné des navires de moins de 12 m (82 %) et des navires âgés (73 % ont plus de 20 ans), à l'exception du Nord Pas-de-Calais où 42 % des navires retirés avaient moins de 20 ans.

Ce plan a donc rempli ses objectifs, et joué un rôle d'assainissement de la partie la plus obsolète de la flotte. Il n'existe pas, à ce jour, une répartition régionale des pertes d'emplois liées à cette réduction de la flotte. Toutefois, de l'avis de tous les responsables administratifs et professionnels rencontrés pour cette étude, une nouvelle réduction de la flotte, quantitativement comparable, aurait des effets importants sur l'emploi. Il ne serait plus possible, comme cela a été le cas pour le Plan Mellick, d'envisager des solutions de reclassement relativement "indolores" pour les marins : embarquement sur d'autres navires, mises en retraites anticipées...

V - LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER DANS LA REGION F1

La base de données DIANE (comptes des entreprises) nous a permis d'appréhender l'industrie de transformation des produits de la mer dans la région F1 (12). Notre recensement des entreprises s'est toutefois limité à celles qui utilisent majoritairement des produits de la mer comme produits de base (Cf. tableaux pages suivantes).

Les entreprises ont été réparties en plusieurs sous-secteurs :

- surgélation
- salaison-fumaison- saurisserie
- conserverie
- transformation en frais.

. La surgélation est une activité très importante puisqu'elle représente à elle seule plus de 2 000 emplois dans la région F1. Les plus grandes unités françaises y sont implantées :

12 - Complétée par l'étude sur "l'industrie de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture".
Cabinet B. Juilhet. Avril 1991.

LES PRINCIPALES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DE LA REGION F1

	ZONE	VALEUR AJOUTEE	EMPLOIS	EN %
FINDUS	BL	172953	550	65,3%
DAVIGEL	DP	109555	475	
SOFRINO	CA	13737	144	5,2%
FRIAL	CA	18808	78	7,1%
SERVIFRAIS	FE	69803	296	26,3%
SURGELATION ALIM.	BL	22353	160	
BOULOGNE INDUSTRIE	BL	4294	27	
GELMER	BL	88653	400	
GEL MANCHE	SM	6536	25	
SURGELATION		506692	2155	46,7%
GEL MANCHE GRANVILLE	CH		30	
CHARLES AMAND	CH		100	
SURIMER	CH		75	
CUISIMER	CH	30585	165	
NUTRIMER	CH		130	
TRANSF. FRAIS		100000	500	10,8%
BOURGAIN	BL	4336	28	
J-B DELPIERRE	BL	42415	190	
CORRUE JOEL	BL	4799	30	
J-C DHALENNE	BL		30	
LOISEL & FILS	BL	3518	30	
LEJEUNE BRUNEL	BL		10-19	
SUZANNE MACQUET	BL		10-19	
NORD PECHERIES DIFF.	BL		5-9	
DROUET FOURNY	BL	2686	40	
ACCARY	BL		5-9	
J-C DAVID	BL		10-19	
DELETTRE GOURNAY	BL		5-9	
DESEILLE	BL		5-9	
PAPIN GOURNAY	BL		25	
SAL. GASTION SEILLER	BL	8589	50	
WIELS	BL		5-9	
LA QUILLE EN L'AIR	BL	2897	22	
ROGER LEPETRE	BL		1-4	
LEJEUNE OHIER	BL		1-4	
OCEANIC SALAISONS	BL		10-19	
PRODALUX	BL	13899	41	
REGAL MAREE	BL	9041	25	
RICHARD MALFOY	BL	2023	30	
AD'HOC	BL	2254	25	
PECHERIES DE FECAMP	FE	49854	300	
ANDRE LEDUN	FE	31711	220	
RASQUIN	FE	2913	24	
SEPOA	FE	2599	20	
BUREL	FE	1991	15	
LEFORT	FE	1838	15	
LEVACHER	FE	1500	15	
PECHEURS D'ISLANDE	FE	1500	18	
SALAISONS		265000	1200	26,0%

	ZONE	VALEUR AJOUTEE	EMPLOIS	EN %
PECHE ET FROID	BL	75000	300	
FOURMENTIN RAMET	BL	8315	40	3,1%
CONSERVES		83315	340	7,4%
BOULOGNE FILETAGE	BL	8716	41	
KAYAC & CO	BL	3939	22	
TRANSFOPECHE	BL		15	
CONEGAN	BL	6157	47	
FACOMAR	BL		25	
TRANSPOMER	BL		5	
EUROPEAN PRESTATIONS	BL		10	
CONDITIONNEMENT		30000	165	3,6%
CONTINENT. CONSERV	BL	65881	175	
C.T.P.P.	BL	18592	78	
SOUS-PRODUITS		84473	253	5,5%
TOTAL		1069480	4613	100,0%

	V.A.	EMPLOIS	EN %
NORD PAS DE CALAIS	486791	2645	57,3%
HAUTE NORMANDIE	280894	1246	27,0%
BASSE NORMANDIE	132545	722	15,7%

Findus, La Surgélation Alimentaire, Gelmer à Boulogne ; Davigel à Dieppe ; Servifrais à Fécamp ; Sofrino et Frial dans le Calvados.

La valeur ajoutée de la surgélation peut-être évaluée à plus de 507 MF. Cette valeur ajoutée recouvre toutefois des productions autres que celle des produits de la Mer.

Le marché de ce secteur est en constante progression. Ainsi, la production française a été estimée à 91 000 tonnes pour 1990, contre 53 300 tonnes en 1985.

L'approvisionnement en matière première traitée est essentiellement un approvisionnement d'import. Le chiffre de deux tiers est souvent avancé.

On notera également que plusieurs entreprises de surgélation sont liées à des armements. Ainsi Gelmer travaille sous contrat avec Nord-Pêcheries ; la Surgélation Alimentaire est filiale de Pêche et Froid (Delpierre) ; Davigel est associé aux armements Leveau (Fécamp) et Le Garrec (Boulogne). Servifrais est une filiale des Pêcheries de Fécamp qui n'a plus d'intérêt dans l'armement.

. **La salaison-saurisserie**, représente près de 1200 emplois. Ce secteur recouvre à la fois les activités de salage et de fumage-saurisserie. Le tonnage travaillé serait de l'ordre de 25 à 26 000 tonnes, essentiellement de hareng, morue, églefin et maquereau.

Le secteur, héritier d'une longue tradition, reste relativement atomisé. On recense près de 35 entreprises dont seulement 3 de taille importante : Jean-Baptiste Delpierre à Boulogne, Pêcheries de Fécamp et les Etablissements Ledun à Fécamp. Si certaines entreprises sont en difficulté, et survivent difficilement, d'autres ont engagé un réel effort d'innovation. La mise aux normes sanitaires des ateliers

suppose un important effort d'investissement, difficilement accessible pour certaines entreprises.

Le chiffre d'affaires de la salaison boulonnaise est estimé à près de 439 MF. Le taux de valeur ajoutée étant de 40 %, la valeur ajoutée globale serait donc de 170 MF environ. Celle de l'industrie fécampoise peut être estimée à 95 MF, soit une valeur ajoutée globale de 265 MF pour la région F1 (source *DIANE*).

. **L'industrie de la conserve** est peu présente dans la région F1 : 400 emplois seulement, tous situés à Boulogne. On recense deux entreprises : Pêche et Froid, dont l'unité de Boulogne produit des conserves de poissons mais aussi des plats cuisinés ; La Continentale de Conserves qui produit essentiellement des conserves pour animaux. Nous avons donc classé cette usine dans l'industrie des sous-produits.

. **Les sous-produits** : Boulogne compte une usine la CTPP qui emploie environ 80 personnes et qui produit des farines et de l'huile de poisson à partir des déchets des différentes usines et ateliers de la zone de Capécure.

. **La transformation en frais** recouvre les produits commercialisés aux rayons traiteurs, mais aussi de plus en plus aux rayons spécialisés des magasins à grande surface, ainsi que des préparations commercialisés en restauration hors foyer (RHF).

Si, sur Boulogne, ce type de production est peu développé, on recense en Normandie un certain nombre d'entreprises qui investissent fortement sur ces segments de marché. C'est le cas de Nutrimer-Cuisimer rattaché à IFM-Bongrain, de Charles Amand à Vire, de Gel Manche à Granville,...

Ce créneau devrait continuer à se développer au cours des prochaines années.

II - EMPLOI DE LA FILIERE PECHE

1 - EMPLOI PECHE

L'emploi en mer peut être appréhendé à partir de plusieurs critères :

. a) **Le nombre de marins embarqués au 31.12 de chaque année.** Cette mesure ponctuelle, et partielle, de l'emploi en mer permet seule, jusqu'à présent des comparaisons sur la longue période.

Pour la période 1986-1991, le nombre de marins de la région F1 a diminué de - 34.4%.

	1986	1991	1986/91
Nord	1049	669	- 36.2%
Haute-Normandie	557	455	- 18.3%
Basse-Normandie	1411	854	- 39.5%
Total	3017	1978	- 34.4%

. b) **Le nombre de marins ayant embarqué au cours de l'année.** Cette autre mesure comptabilise tout marin qui a au moins une journée d'embarquement à la pêche (et a été déclaré comme inscrit maritime).

En 1990, 5718 marins ont embarqué à la pêche dans la région F1 (13), Cf. tableau page suivante.

Ce chiffre ne comprend pas les marins qui ont été embarqués à la conchyliculture petite pêche (CPP), soit environ 130, car nous avons saisi l'emploi conchylicole à part. L'intérêt de cette statistique réside dans le fait qu'elle permet d'appréhender l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel du secteur.

F1 - EMPLOI EN MER 1990

REPARTITION PAR DUREE D'EMBARQUEMENT

(Source CAAM)

BASSE NORMANDIE	< 3mois	3-6 mois	6-9 mois	> 9 mois	Total
Cherbourg	334	185	243	641	1403
Caen	212	174	211	482	1079
Total	546	359	454	1123	2482
Structure	22.00%	14.46%	18.29%	45.25%	100%

HAUTE NORMANDIE	< 3mois	3-6 mois	6-9 mois	> 9 mois	Total
Le Havre	86	42	47	48	223
Dieppe	143	133	156	226	658
Fécamp	143	77	78	125	423
Total	372	252	281	399	1304
Structure	28.53%	19.33%	21.55%	30.60%	100%

NORD	< 3mois	3-6 mois	6-9 mois	> 9 mois	Total
Boulogne	302	261	352	803	1718
Dunkerque	64	47	59	44	214
Total	366	308	411	847	1932
Structure	18.91%	15.92%	21.24%	43.77%	100%

TOTAL F1	< 3mois	3-6 mois	6-9 mois	> 9 mois	Total
< 12 m.	544	362	404	849	2.159
12-16 m.	190	85	143	317	735
16-25 m.	249	180	275	569	1.273
25-38 m.	2	7	16	16	41
> 38 m.	200	105	101	443	849
mixte	99	180	207	175	661
Total	1.284	919	1.146	2.369	5.718

Ainsi, dans la région considérée, **78%** des pêcheurs ont embarqué plus de 3 mois. Ces 3 mois d'embarquement peuvent être considérés comme la frontière entre l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel du secteur (14).

A partir du tableau général nous pouvons pour chaque quartier de la région F1 donner le pourcentage de marins travaillant à temps plein et à temps partiel :

	< 3mois	> 3mois
Zone Nord :		
Dunkerque	30%	70%
Boulogne	18%	82%
Zone Haute-Normandie :		
Fécamp	34%	66%
Dieppe	22%	78%
Le Havre	39%	61%
Zone Basse-Normandie :		
Caen	20%	80%
Cherbourg	24%	76%
Ensemble F1	22%	78%

Dans les quartiers de la région F1, plus des 3/4 des emplois pêche sont des emplois à temps plein.

On notera également que, contrairement à une idée reçue, et comme le montre le tableau de la page suivante, l'emploi à temps partiel n'est pas situé uniquement sur les navires de petite taille: 300 personnes ont embarqué moins de 6 mois sur des navires de plus de 38m.

c) Volume global de l'emploi pêche

La plus juste mesure du volume de l'emploi pêche nous semble être celle du **nombre total de jours d'activité enregistré au cours de l'année** par type de flottille et par quartiers (celui-ci comprend repos hebdomadaires, congés, maladie, formation... tous les temps où le marin est présent sur un rôle d'équipage). Le nombre total de jours est ramené en équivalent plein temps sur la base de 300 jours par an.

Le volume global de l'emploi pêche de la région F1 est ainsi évalué à 4 172 emplois à plein temps, dont 1 441 pour la zone Nord, 803 pour la Haute-Normandie, et 1 928 pour la Basse-Normandie.

(Cf. tableau et graphe pages suivantes).

14 - La définition emploi à temps plein/emploi à temps partiel avec pour frontière plus ou moins de 3 mois est celle du Secrétariat d'Etat à la mer. Elle est reprise dans les tableaux emplois de l'OCDE.

F1 - EMPLOI EN MER 1990

Nombre de marins calculé sur la base du nombre total de jours en 1990, ramené en équivalent plein temps (300 jours/an).

Source : CAAM

CPP : Conchyliculture et Petite Pêche, ne comptabilise que les emplois conchylicoles embarqués.

PP : Petite Pêche, sortie de moins de 24 heures.

PC : Pêche Côtière, sorties de 24 à 96 heures.

PL : Pêche au Large, sortie de 96 heures à 30 jours.

GP : Grande Pêche, sortie supérieure à 30 jours.

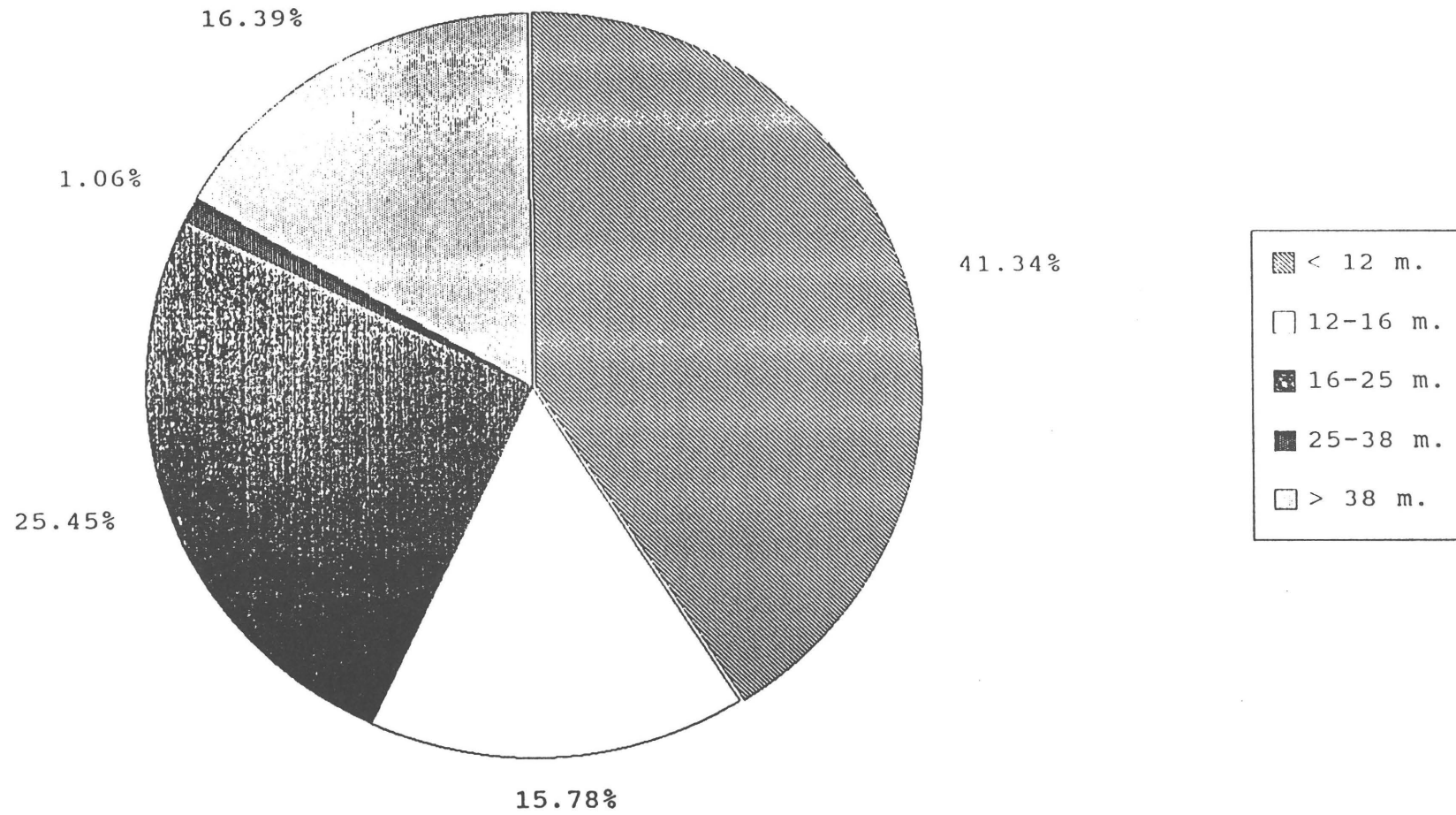
NORD	CPP	PP	PC	PL	GP	TOTAL
< 12 m.	5	325	18	0	0	348
12-16 m.	0	67	81	0	0	148
16-25 m.	0	7	415	9	0	432
25-38 m.	0	0	26	0	0	26
> 38 m.	0	0	0	428	58	486
mixte	0	0	0	0	0	0
Total	5	399	540	438	58	1.441

BAS. NORM.	CPP	PP	PC	PL	GP	TOTAL
< 12 m.	124	955	28	0	0	1.107
12-16 m.	0	249	124	1	0	374
16-25 m.	0	41	170	216	0	427
25-38 m.	0	0	0	8	0	8
> 38 m.	0	0	0	13	0	13
mixte	0	0	0	0	0	0
Total	124	1.245	322	237	0	1.928

HTE NORM.	CPP	PP	PC	PL	GP	TOTAL
< 12 m.	0	268	2	0	0	270
12-16 m.	0	48	88	0	0	136
16-25 m.	0	3	157	43	0	203
25-38 m.	0	0	10	0	0	10
> 38 m.	0	0	0	49	72	121
mixte	0	0	0	0	64	64
Total	0	318	257	92	136	803

TOTAL F1	CPP	PP	PC	PL	GP	TOTAL
< 12 m.	129	1.547	48	0	0	1.725
12-16 m.	0	364	293	1	0	658
16-25 m.	0	51	743	268	0	1.062
25-38 m.	0	0	36	8	0	44
> 38 m.	0	0	0	489	130	620
mixte	0	0	0	0	64	64
Total	129	1.963	1.120	767	194	4.172

REGION F1 : STRUCTURE DE L'EMPLOI 1991



En nb totaux de jours d'activité

C'est cette mesure de l'emploi que nous avons retenue pour l'étude de la région F1.

b) Répartition des pêcheurs par flottille

En 1990, 73% des marins naviguaient sur des navires de moins de 25m, 0.7% sur des 25-38m, 14.5 sur des navires de plus de 38m, et 11.5 avaient des embarquements sur plusieurs types de navires.

Cette répartition est particulièrement importante au regard du chômage. En effet, seuls cotisent aux ASSEDIC (15) les navires de plus de 25m. Ce qui revient à dire que dans la situation actuelle, pour la région F1, **73% de la population pêche ne peut prétendre en cas de chômage, de courte ou de longue durée, à aucune indemnisation, si ce n'est l'aide publique. De même, ne peuvent bénéficier d'un contrat collectif de travail que les 14.5% des marins embarqués sur les navires de pêche industrielle (plus de 38m).** Cette répartition de la population pêche montre la fragilité du secteur face aux menaces de réduction de l'emploi.

c) Structure d'âge de la population pêche

La population pêche de la zone F1 est jeune. Sur l'ensemble de la zone, le mode se situe entre 25 et 34 ans. Le quartier de Dunkerque a même 40% de sa population inférieure à 25 ans. Cette situation traduit tout autant le fait que la pêche artisanale a connu ces dernières années une certaine dynamique, que le contexte d'un marché du travail à terre relativement défavorable.

d) L'emploi conchylicole est comme dans toutes les zones littorales particulièrement difficile à appréhender avec précision.

Nous retiendrons toutefois les 2 000 emplois conchylicoles de Basse-Normandie, et les 215 (16) emplois de la zone Nord qui comprennent les emplois mytilicoles et la pêche à pied (importante en Baie de Somme).

15 - Assedic : organisme français chargé de collecter les fonds pour l'indemnisation du chômage.

16 - Source : statistique des cultures marines Ifremer au 1.01.1991

2 - EMPLOIS AMONT ET AVAL DE LA FILIERE PECHE

a) Emploi amont

Les résultats ci-après sont le produit d'une enquête spécifique menée pour cette étude (17).

	NPC	HN	BN	TOTAL	%
Construction N.	277	155	289	721	21
Réparation N.	339	537	225	1101	33
Fabriques Engins	107	46	-	153	
Fourniture Avit.	66	98	76	240	
Glacières Frigo.	80	14	-	94	
Dockers	300	-	-	300	
Criées	72	42	86	200	
Transport Marée	360	82	43	485	
Ecorage	50	-	-	50	
	1651	974	719	3344	100

En ce qui concerne les emplois l'amont du secteur pêche on notera que la construction-réparation navale représente 21% de ceux-ci (18). Ils ne sont par ailleurs pas localisés dans la région ayant le plus fort potentiel en matière de pêche, mais en Seine-Maritime, où la tradition et le savoir-faire dans ce domaine sont importants.

b) Emploi aval

Nous avons essentiellement retenu ici deux secteurs d'activités : la transformation des produits de la mer et le mareyage, soit la première mise en marché.

. La transformation des produits de la mer (Cf. paragraphe 5 (19)) représente 4 613 emplois, pour l'ensemble de la région F1. Ils se répartissent comme suit :

- . Zone Nord : 2 645
- . Zone Haute-Normandie 1 246
- . Zone Basse-Normandie 722

17 - Cf. rapport général pour les résultats détaillés par zone.

18 - Nous n'avons retenu ici que les chantiers ayant une activité de construction/réparation navale de navires de pêche.

19 - La base de données DIANE (Insee) nous a permis de reconstituer l'emploi de la transformation. Elle ne saisit toutefois pas les petits ateliers (moins de 10 salariés).

La répartition de ces emplois par grands secteurs de l'industrie de la transformation est la suivante :

. surgélation	58%
. salaison sauriserie.....	24%
. conserve.....	8%
. transformation.....	8%
. sous-produits	2%

Il est difficile en matière de transformation de ne retenir dans les entreprises que les emplois ayant trait au traitement spécifique des produits de la mer. On notera cependant que ceux-ci ont traditionnellement constitué une des raisons de l'implantation d'industrie agro-alimentaire (conserve, surgelé, plats cuisinés...) sur le littoral.

. Le mareyage

Dans la région F1 le mareyage est essentiellement concentré dans la zone Nord et en Basse Normandie, soit 1 200 emplois à Boulogne-sur-Mer et Dunkerque, environ 250 en Haute-Normandie et 680 en Basse-Normandie, soit approximativement **2130 emplois**.

L'ensemble des emplois de l'aval de la filière pêche peut donc être évalué à **6 743 emplois**, se répartissant comme suit : **3 845 emplois** dans la zone Nord, **1 496** en Haute-Normandie, **1 402** en Basse-Normandie.

3 - SYNTHÈSE EMPLOI DE LA FILIÈRE PÊCHE

Le tableau ci-dessous est la synthèse des emplois de la filière pêche. On retiendra l'importance des industries d'amont et d'aval : plus de **60%**.

SYNTHÈSE DES EMPLOIS DE LA FILIÈRE PÊCHE DE LA RÉGION F1								
	Nord		Haute N .		Basse N.		Total	
Pêche	1436	20%	803	25%	1804	30%	4043	25%
Cultures Marines	215	3%			2000	34%	2215	13.5%
Amont	1651	23%	974	30%	719	12%	3344	20.5
Aval	3845	54%	1496	45%	1402	24%	6743	41%
Total	7147		3273		5925		16 345	

Toutefois, les chiffres communiqués ici sont à prendre avec précaution. La question des emplois d'amont et d'aval de la filière peut-être traitée de manière précise sur une petite zone géographique (enquête directe après recensement systématique de toutes les entreprises de la zone, pourcentage du chiffre d'affaires qui peut réellement être affecté au traitement du poisson pour la transformation ou à la construction-réparation de navires de pêche pour les chantiers...). Nous nous trouvons ici dans un cas de figure analogue à celui de l'évaluation des emplois de la sous-traitance d'un secteur d'activités. A l'échelle d'une région aussi vaste que la région F1, cette évaluation devient difficile. On peut dire qu'en ce qui concerne les résultats présentés ci-dessous, ceux-ci sont certainement sous-évalués en ce qui concerne le nombre d'entreprises ayant un lien direct avec l'amont et l'aval de la filière pêche (les entreprises de petites tailles échappent au recensement Insee...), mais sur-évalués en ce qui concerne la proportion d'emplois, qui, au sein des entreprises recensées, ont un lien direct avec la filière.

Néanmoins, ces résultats plaident pour une prise en compte du système pêche dans son ensemble (20) dans toute politique pêche, qu'elle soit régionale, nationale ou communautaire.

Les résultats ci-dessus concernent **uniquement les emplois directs et à plein temps des différents segments de la filière pêche**. Ce sont ceux que nous avons retenu pour les tableaux de synthèse et les comparaisons avec les emplois des zones concernées.

On retiendra l'importance des emplois de l'aval de la filière, ainsi que la disparité selon les zones de la répartition des emplois des différents segments.

En ce qui concerne la zone Nord, le poids de Boulogne comme grande place de négoce européenne des produits de la mer est prédominant et explique l'importance de l'aval. Le poids élevé de ce même secteur en Haute-Normandie peut s'expliquer par des raisons historiques, soit l'implantation traditionnelle des chantiers de construction-réparation navale de navires et des entreprises de transformation dans cette région. Quant à la Basse-Normandie, la répartition des emplois fait apparaître la diversité des activités halieutiques de cette zone.

Sur les 16 345 emplois de la filière pêche de la région F1, 44% sont situés dans la zone Nord, 20% en Haute-Normandie, et 36% en Basse-Normandie.

20 - C'est-à-dire emploi direct pêche, plus activités d'amont et d'aval du secteur.

III - CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION ET DE L'EMPLOI DE LA REGION F 1

On trouvera dans le tableau de la page suivante la répartition et les grandes caractéristiques de la population de la Région F1. Ces données sont issues des Recensements Généraux de la Population 1982 et 1990 (Insee).

Rappelons que nous avons retenu comme unité pertinente pour situer l'emploi pêche les zones d'emploi littorales (21). Celles-ci recouvrent, en général, plusieurs cantons, voire se superposent à un arrondissement. Elles sont désormais, en France, l'unité statistique pertinente pour toute mesure, ou comparaison, en terme d'emploi.

Les zones d'emploi littorales sont en ce qui concerne la population d'importance inégale : certaines recouvrent de grandes agglomérations : Dunkerque, Le Havre, Caen-Bayeux ; d'autres sont de petites zones rurales : Berck-Montreuil, Vallée de la Bresle, Coutances.

Si l'on excepte les grandes agglomérations, l'ensemble des zones de la région F1 offrent la caractéristique d'avoir conservé un **secteur primaire important**, entre 8 et plus de 30% des emplois, par rapport à une moyenne nationale de 6.5%. Comme dans l'ensemble des zones d'emploi françaises le tertiaire y est prédominant, mais avec un pourcentage plus faible que celui de la moyenne nationale (64%). Enfin, dans beaucoup de ces zones le **secteur secondaire est plus important que l'ensemble de la moyenne nationale (22%)**.

Ces caractéristiques, qui seront développées dans la présentation de nos trois zones, montrent la **fragilité de l'ensemble de ces zones littorales en terme d'emploi** : plus agricoles et plus industrielles que celles de la moyenne nationale, dans une conjoncture économique où ces deux secteurs ne sont pas porteurs quant au marché du travail. **Les soldes migratoires 1982/1990 presque tous négatifs traduisent cette fragilité, tout comme des taux de chômage eux aussi supérieurs à la moyenne nationale 1990 (10.6%)**.

Bien que ces grandes caractéristiques de la population et de l'emploi de la région F1 soient à nuancer selon les zones, nous pouvons cependant en déduire que l'ensemble de la situation régionale n'est pas, indépendamment des problèmes spécifiques de transfert de qualifications, propice à une reconversion facile des pêcheurs sur le marché du travail régional.

Notons enfin que les emplois de la filière pêche représentent 2,04% de l'ensemble de la population employée des 16 zones d'emploi littorales de la région F1.

21 - Les zones d'emploi sont des zones définies, et délimitées par l'INSEE. On en compte environ 360 en France.

F1-DONNEES GENERALES

Zones d'étude (zones d'emploi)	Pop.Tot	PopTot	Dens	Pop.Act	POP. AC	Pop.Em	Pop. Em	Chômeur	Chôme	Tx Chôm.	sold migr. 82/90	% Pop. act.			
	1982	1990	Pop.	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1990		<25a	Agri.	Ind.	Tert.
Région Nord															
Dunkerque	263 778	262 737	353	104 982	104 250	99 336	87 572	11 159	16 678	16,00%	-21 283	15,8	4,1	44	51
Calais	146 976	153 327	212	56 862	60 259	41 684	50 396	8 343	9 863	16,37%	-3 244	15,6	7,9	38	54
Boulonnais	158 180	158 571	247	61 611	63 711	51 356	52 850	7 816	10 861	17,05%	-7 503	15,5	8	34	58
Berck-Montreuil	95 636	98 249	82	37 993	38 975	32 096	33 585	4 204	5 390	13,83%	-400	14,7	16	27	57
Abbeville	63 041	62 111	69	25 622	25 572	22 000	21 576	3 203	3 996	15,63%	-1 689	14,5	17,6	30	53
Vimeu	62 798	62 537	92	24 077	26 876	21 852	23 254	2 812	3 622	13,48%	-944	16,3	15,4	46	39
Total	790 409	797 532		311 147	319 643	268 324	269 233	37 537	50 410	15,77%	-171 043				
Haute-Normandie															
Val.de la Bresle	48 185	48 165	69		21 125	19 964	18 376	2 352	2 749	13,01%	-1 234	15,3	13,5	51	36
Caux Maritime	112 161	115 799	111	48 250	49 719	42 660	43 098	5 811	6 621	13,32%	-1 037	14,6	10,1	41	49
Fécamp	39 167	39 638	167	16 414	16 766	12 600	14 537	1 666	2 229	13,29%	-734	18,2	10,2	38	52
Le Havre	296 007	300 164	471	124 626	126 639	115 712	108 050	13 220	18 598	14,69%	-12 100	14,1	2,4	37	61
Total	495 520	503 766		189 290	214 249	190 936	184 061	23 049	30 197	14,09%	-4131				
Basse Normandie															
Lisieux	113 908	108 448	80	43 760	47 471	38 517	41 783	5 494	5 688	11,98%	-252	15,5	13,3	33	54
Caen-Bayeux	432 380	459 815	125	168 548	201 896	147 795	177 037	21 790	24 859	12,31%	2 485	13,9	8,6	32	59
Saint-Lô	88 411	88 257	78	37 600	40 265	37 315	39 960	3 212	3 305	8,21%	-3 366	13,5	22,8	27	51
Cherbourg	182 353	199 302	99	69 816	85 105	61 521	74 994	6 125	10 111	11,88%	5 444	16,2	16,2	37	47
Coutances	56 697	57 761	58	23 208	24 406	21 099	22 188	2 031	2 218	9,09%	1 155	17,3	34,3	23	43
Avranches-Gran	114 810	112 853	80	46 912	48 411	42 991	44 365	3 786	4 046	8,36%	-2 451	12,5	28,7	26	45
Total	988 559	1 026 436		389 844	447 554	349 238	400 327	42 438	50 227	11,22%	-9 506				

DEUXIEME PARTIE

I - LA ZONE NORD

La zone halieutique retenue pour la zone Nord correspond :

- au littoral des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme
- aux quartiers des affaires maritimes de Dunkerque et Boulogne
- aux zones d'emploi de Dunkerque, du Calaisis, du Boulonnais, de Berck-Montreuil, d'Abbeville et de Vimeu.

(Cf. Carte page suivante).

1 - SITUATION ET EVOLUTION DE LA FILIERE PECHE

a) La flotte

La flotte 1990 est en nombre total d'unités équivalente à celle de 1987. L'évolution sur les huit dernières années s'est faite dans le sens d'une diminution du nombre d'unités de moins de 16 m, et d'un renforcement de la flottille hauturière à caractère artisanal.

La flottille semi-industrielle a, dans le même temps, disparu et la flotte industrielle ne compte plus que 19 unités en 1990 contre 27 en 1983. Parallèlement, l'outil de pêche s'est considérablement modernisé. Les navires d'aujourd'hui sont, à taille égale, plus puissants et plus gros que ceux de 1983. La puissance moyenne d'un navire de moins de 16 m est passée de 85 kw en 1983 à 112 kw en 1990, soit une progression de 27 %. Le tonnage moyen de ce même type de bateau a gagné 38 %. Les navires artisans hauturiers (tranche 16-25 m) ont quant à eux gagné en moyenne 15% en puissance, et 34% en tonnage, en huit ans. Les unités de la pêche industrielle ont une puissance moyenne qui est passée de 1 376 kw en 1983 à 1 526 kw en 1990 (+ 11 %), et un tonnage moyen qui a progressé de 522 à 611 TJB (+ 17 %). Ces améliorations des navires se sont accompagnées d'un perfectionnement des outils électroniques de détection des poissons et d'aide à la navigation.

(Tableau répartition de la flotte zone Nord par tranches de longueur (au sens POP), source Direction des Pêches Maritimes du Secrétariat d'Etat à la Mer, page suivante.)

NORD



—	Boulogne-sur-Mer	Arrondissement
---	Gravelines	Canton
—		Limite <i>zone d'emploi</i>
---		Limite cantonale

0 10 20 km

**F1 - EVOLUTION DE LA FLOTTILLE DE PECHE EN ACTIVITE AU SENS DU
P.O.P
ZONE NORD (Nord Pas-de-Calais/Picardie)**

TRANCHES DE LONGUEUR II.T	CARACTERISTIQUES	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
- 12 M	NOMBRE	164	168	183	193	201	210	194	171	130
	P (KW)	11 085	11 255	12 465	13 828	15 401	17 930	17 852	17 265	15 126
	TJb	1 174	1 191	1 312	1 435	1 502	1 614	1 571	1 363	1 124
12 M à 16 M	NOMBRE	41	42	44	48	52	58	57	47	35
	P (KW)	6 331	6 366	6 505	6 980	7 954	9 385	9 289	7 975	5 997
	TJb	899	920	922	1 020	1 130	1 349	1 345	1 149	874
16 M à 25 M	NOMBRE	70	66	69	71	71	81	85	83	76
	P (KW)	23 539	22 622	23 860	25 232	25 821	30 328	31 604	32 395	30 276
	TJb	3 325	3 255	3 508	3 838	3 985	4 888	5 163	5 277	5 104
25 M à 38 M	NOMBRE	12	11	7	6	6	6	5	4	4
	P (KW)	6 678	6 303	3 759	3 103	3 103	3 103	2 728	2 309	2 589
	TJb	1 880	1 723	1 046	880	880	880	723	543	737
(16 M à 38 M)	NOMBRE	82	77	76	77	77	87	90	87	80
	P (KW)	30 217	28 925	27 619	28 335	28 924	33 431	34 332	34 704	32 865
	TJb	5 205	4 978	4 554	4 718	4 865	5 768	5 886	5 820	5 841
+38 M	NOMBRE	27	25	24	18	19	20	20	18	17
	P (KW)	37 151	35 204	33 677	25 890	26 774	29 802	29 802	27 520	26 343
	TJb	14 093	13 804	13 310	10 659	11 187	13 583	13 583	11 014	10 521
TOTAL	NOMBRE	314	312	327	336	349	375	361	323	262
	P (KW)	84 784	81 750	80 266	75 033	79 053	90 548	91 275	87 464	80 331
	TJb	21 371	20 893	20 098	17 832	18 684	22 314	22 385	19 346	18 360

Répartition de la flotte sur la façade maritime Nord-Pas de Calais Picardie

La flotte se concentre essentiellement dans le port de Boulogne qui forme un pôle extrêmement important : plus de 84% des unités y sont concentrées, soit 89% de la puissance de la

zone et 92% du tonnage. Toute la pêche industrielle (16 chalutiers de pêche fraîche et 3 surgélateurs) de la zone y est regroupée. On y retrouve également la plupart des chalutiers hauturiers artisans, exploités en majorité par les étaplois. Les autres ports de pêche de la zone sont de moindre importance. Mis à part Dunkerque et Le Crotoy qui comptent aujourd'hui une trentaine d'unités à caractère artisanales, les autres ports de pêche en compte moins de 20. Ce sont, du nord au sud : Grand-Fort-Philippe, Calais, Etaples, les Plages du Nord, Saint Valéry sur Somme et Cayeux.

b) La production

Comme nous l'avons vu dans la présentation générale de la région, cette zone est dépendante à près de 70% des espèces sous quotas.

Du tableau de la page suivante, qui donne la répartition des statistiques de production par quartiers (Boulogne et Dunkerque), nous pouvons extraire la synthèse suivante :

. Evolution 1980/190 de la production en pourcentage

	Zone Nord	Boulogne	Dunkerque
En tonnage	- 35	- 36	+ 34
En valeur *	- 18	- 20	+ 47
Prix moyen au Kg *	- 33	+ 24	+ 38

* en francs constants 1980, inflation 80/90 : 84%.

De 1980 à 1990, la production a baissé de 35 % en tonnage, et 18% en valeurs (francs constants). Le prix moyen au kg à lui diminué de 33 %.

Ce constat est une des données lourdes de l'évolution de la zone Nord, et explique en grande partie l'évolution globale du secteur.

Les principales espèces débarquées dans la zone sont reprises dans le tableau production région F1. On notera que depuis 10 ans les débarquements d'espèces sous-quotas, espèces traditionnellement pêchées à Boulogne, n'ont cessé de décroître, voire parfois de disparaître.

PRODUCTION F1 - 1980.1990 . PRODUCTION PAR ZONES

ZONE NORD	en tonnage				en valeur				prix moyen au kg			
	1980	1985	1990	80/90	1980	1985	1990	80/90	1980	1985	1990	80/90
Région F1	175994	146479	152237	-13.00%	748162	1185945	1256737	-8.71%	4.25	8.1	8.25	5.50%
Zone Nord	120566	88930	78704	-34.72%	402453	589457	608537	-17.82%	6.31	6.63	7.73	-33.40%
Dunkerque	1665	2255	2230	33.93%	15612	37161	42307	47.28%	9.38	16.48	18.97	9.92%
Poissons												
cabillaud	451	295	370	-17.96%	3408	3669	7092	13.11%	7.55	12.44	19.17	37.98%
limande	76	107	114	49.15%	598	866	1330	20.81%	7.86	8.08	11.72	-18.96%
maquereau	0	145	34		3	372	161	2630.98%	7.31	2.57	4.76	-64.63%
merlan	315	199	203	-35.61%	1123	1167	1415	-31.50%	3.57	5.85	6.98	6.25%
plie	348	478	685	96.78%	1045	2259	4284	122.71%	3	4.73	6.25	13.26%
sole commune	216	531	392	82.09%	6144	20120	19025	68.28%	28.5	37.93	48.48	-7.54%
turbot	15	25	49		449	1130	3148	281.37%	30.17	45.74	63.72	14.79%
crustacés												
crevette grise	43	65	44	2.82%	1147	2265	2696	27.69%	26.96	34.79	61.68	24.34%
Boulogne	118901	86676	76474	-35.68%	386841	552296	566230	-20.45%	3.25	6.37	7.40	23.82%
poissons												
cabillaud	8280	4094	2458	-70.32%	53608	54782	47347	-52.00%	6.47	13.38	19.27	61.84%
églefin	5918	4848	826	-86.05%	16254	30983	8156	-72.73%	2.75	6.39	9.88	95.26%
hareng	4564	10069	6465	41.65%	11382	19990	10439	-50.15%	2.49	1.99	1.61	-64.76%
lieu noir	26912	26794	12203	-54.66%	101260	145192	76840	-58.76%	3.76	5.42	6.30	-8.98%
lingue bleue	2715	5931	2772	2.10%	10099	39346	30855	66.04%	3.92	6.63	11.13	54.35%
maquereau	14844	6935	7206	-51.45%	19869	22989	21308	-41.72%	1.34	3.31	2.96	19.92%
merlan	21651	12000	8494	-60.77%	69052	76875	69237	-45.51%	3.19	6.41	8.15	38.87%
sébaste du Nor	2043	4295	3755	83.85%	6362	31039	37862	223.44%	3.11	7.23	10.08	76.20%
sole commune	388	935	861	121.76%	11539	37536	45658	115.06%	29.71	40.16	53.06	-2.94%
plie	1303	1334	2125	63.12%	3709	7672	14218	108.34%	2.85	5.75	6.69	27.57%

Ainsi de 1980 à 1990, la production de cabillaud a diminué (en tonnage) de 70%, l'églefin de 86%, le lieu noir de 54%, le maquereau 51%, le merlan 61%. Seuls la sébaste (+84%), et le hareng (+42%), dont après une interdiction totale de capture de plusieurs années la pêche a repris, ont vu leur production augmenter.

Toutes les flottilles, comme nous l'avons vu, n'ont pas toujours résisté à cette crise de la raréfaction de la ressource (ex : la flottille de pêche semi-industrielle de Boulogne). D'autres ont été contraintes à se redéployer sur de "nouvelles" espèces. C'est le cas de flottille industrielle du Nord, qui se maintient actuellement grâce aux poissons des grands fonds (empereur, grenadier...). Ce type de redéploiement engendre par ailleurs une adaptation importante des pêcheurs à de nouvelles conditions d'exercice de leur métier.

Bien que les données production 1991 ne soient pas encore toutes disponibles, le tableau ci-dessous donne la répartition des apports dans les criées de la zone Nord et permet de mieux cerner la tendance de l'année passée, dans les deux principaux ports de pêche : Boulogne et Dunkerque.

Production 1991	Boulogne*	Dunkerque*
Apports en tonnes	64 031	1775
Variation 90/91	-6.6%	+3.2%
Valeurs en MF	618	40
Variations 90/91	+3.7%	+23.4%
Prix moyen au Kg	9.66	22.75
Variation 90/91	+11.1%	+19.5%

* Il est ici question des débarquements sous-criée, et non de ceux de l'ensemble du quartier comme dans le tableau de la page 34.

L'année 1991 n'est pas dans la zone Nord une trop mauvaise année. Si les tonnages débarqués ont continué à baisser, la valeur a augmenté. Ce résultat est en partie dû au fait que la flottille de pêche industrielle a continué à pêcher ces nouvelles espèces qui constituent aujourd'hui 40% de son chiffre d'affaires. Les côtiers ont eux bénéficié d'une augmentation de près de 20% du cours des espèces "nobles" (barbue, bar, coquilles Saint-Jacques, turbot...). La situation est par contre plus que difficile pour les chalutiers étaplois (20-25m) qui ont continué à pêcher des espèces traditionnelles (cabillaud, maquereau, hareng, tacaud...) de relativement faible valeur et dont les tonnages sont, pour la plupart, en baisse.

c) Les importations

Le montant des importations pour 1990 représente 185 000 tonnes de produits de la mer, pour une valeur de 4 310 MF (22).

Importations en 1990	Tonnage	Valeur*
. Poissons frais ou réfrigérés	73 119	1583
. Poissons congelés	10 418	178
. Filets de poisson	71 487	1 111
. Poissons séchés, salés	2 771	124
. Crustacés	17 240	530
. Mollusques	10 156	175

* en MF

La production débarquée à Boulogne par les navires français représente aujourd'hui 30 % des tonnages, et 14 % de l'ensemble de la valeur des produits de la mer qui transitent par Boulogne.

d) Production cultures marines et pêche à pied

. Les cultures marines

A l'exception d'une production mytilicole dans le quartier de Boulogne (3 122 tonnes en 1990 ; pour un chiffre d'affaires de 11,4 MF), il n'y a pas de production conchylicole dans cette zone.

La mytiliculture devrait se développer dans le quartier de Dunkerque (projet d'installation de 30 000 pieux).

. L'aquaculture

La zone Nord ne compte qu'un seul site d'aquaculture nouvelle : celui de la ferme marine Aquanord installée près de la centrale nucléaire de Gravelines. Elle a produit 77 tonnes de bars en 1990, pour une valeur de 9 MF). Trois autres fermes marines du même type, gérées par une société d'économie mixte, devraient être créées sur le même site. Les productions devraient également être diversifiées : turbot, dorade et sole.

. La pêche à pied

La pêche à pied (essentiellement coques) en Baie de Somme représente une production non négligeable

.Evolution de la production de coques de la Baie de Somme

	Tonnage	Prix au kg	Valeur
. 1990	1 672	1.40	2 340
. 1990	3 400	1.80	6 120
. 1991	6 500	2.40	15 600

(source : quartier des Affaires Maritimes de Boulogne)

Depuis une dizaine d'années la production de coques n'a cessé d'augmenter. Cependant, au cours de cette même période l'exploitation du gisement naturel a également été fermée totalement une année (1985), ce qui témoigne du caractère très aléatoire de cette activité. L'exploitation artisanale du gisement de la baie de Somme est donc une condition de survie pour cette espèce. Il n'y a donc pas, à l'exception de la modernisation d'une station d'épuration des coquillages de projet spécifique de développement de cette activité.

e) Les industries d'amont de la filière

La construction-réparation navale a connu, comme sur l'ensemble du littoral, une importante réduction d'activité. La plupart des chantiers de la zone Nord ont limité leurs activités liées à la pêche pour se diversifier vers d'autres secteurs navals (plaisance, servitude) ou vers des travaux à terre.

Le secteur de la fabrication des engins de pêche, comme celui de l'avitaillement des navires, sont moins touchés par la crise de la pêche dans cette zone.

Notre enquête fait apparaître les résultats suivants pour la zone Nord :

	Etablissements	Emplois
. construction navale	9	277
. réparation et entretien	30	339
. fabrique d'engins de pêche	5	107
. fournitures et avitaillement	18	66

f) Les industries d'aval de la filière

Sur les 3 845 emplois dénombrés dans la zone Nord (23), 96 % sont situés à Boulogne-sur-Mer, les 155 autres (environ) se répartissent entre Dunkerque, Grand-Fort-Philippe, et Etaples.

Pour le seul port de Boulogne, l'emploi du secteur aval se décompose comme suit :

	Nombre entreprises	Nombre salariés	% *
Surgélation	4	1137	44
Salaison	24	695	27
Conserve	2	340	13
Conditionnement	7	165	6
Sous-produits	2	253	10
Total transfo.	39	2590	100
Mareyage	86	1100	
Total Aval	125	3690	

* Répartition des emplois en pourcentage par grands secteurs de la transformation.

L'évolution de la production, mentionnée dans la première partie (page 8), a contraint la plupart des entreprises du secteur aval à se "couvrir à l'import". Pour réussir son projet, Capécure (complexe portuaire de Boulogne) en pleine restructuration, est fortement soumis à cette contrainte d'approvisionnement. Le raisonnement aujourd'hui tenu à Boulogne, en terme de développement de la zone, est donc bien un raisonnement sur l'ensemble de la filière pêche, et pas seulement sur la production. Dans ce contexte la mise aux normes CEE de l'intégralité des entreprises (mareyage et transformation) devient un des enjeux primordiaux. Cependant, la restructuration actuelle du secteur laisse prévoir pour les années à venir davantage de réduction d'effectif que de création de postes. De plus, on peut également penser que le personnel de ce secteur devra être de plus en plus qualifié. Ainsi, si le mareyage a parfois été un créneau de reconversion à terre pour les marins, celui-ci se rétrécit d'année en année.

Dans la zone Nord, la transformation représente 70% des emplois de l'aval et une valeur ajoutée de 487 MF, soit 63% de la valeur ajoutée du secteur aval. Le mareyage représente 30% des emplois et 36% de la valeur ajoutée, soit 280 MF.

g) Les infrastructures

On dénombre, sur l'ensemble de la zone :

	Etablissements	Emplois
Glacières et entrepôts frigorifiques	2	80
Ecorage	6	50
Dockers poissons		300
Criées	3	72
Transport de la marée	25	360

De gros efforts ont été accomplis pour **moderniser les infrastructures** :

- . création de la nouvelle criée de Dunkerque (sur le site des anciens chantiers de la Normed),
- . un programme de modernisation du port a démarré en octobre 1990,
- . la ZIP boulonnaise de Capécure fait l'objet d'une restructuration dont le coût est estimé à 1 milliard de francs.

D'autres projets viennent par ailleurs renforcer cette restructuration : la création d'un Centre de formation pour le traitement des produits de la mer, une nouvelle écluse, et la liaison Capécure-Autoroute A 16, qui désenclavera Boulogne (projet remis en cause à la suite des élections régionales récentes), et lui permettra d'écouler les produits sur le Sud de l'Europe où sont les principaux marchés (Espagne et Italie).

h) L'emploi du secteur de la pêche dans la zone Nord

. Evolution de l'emploi pêche

Comme nous l'avons vu dans notre première partie (*Cf. chapitre II, emploi de la filière pêche, page 19*), seule la statistique des gens de mer au 31 décembre de chaque année peut nous permettre des comparaisons de populations de marins dans le temps. Cette statistique est toutefois incertaine, voire comme cela est le cas pour 1991 inexploitable. Pour cette dernière année, elle recense 582 pêcheurs à Boulogne, au lieu des 1 620 normalement compté.

Nous avons toutefois utilisé ces données - avec beaucoup de réserves - pour établir l'évolution du nombre d'inscrits maritimes pêche dans les deux quartiers entre 1983 et 1990.

Selon les résultats du *tableau ci-dessous* seule la pêche côtière a vu ses effectifs s'accroître de 1983 à 1990. Ceux de la pêche au large ont considérablement diminué. Ceci rejoint les résultats concernant l'évolution de la flotte de la zone, et ce d'autant plus qu'une bonne partie des navires de la flottille des 16-25m (étaplois) sont immatriculés en pêche côtière. On notera également l'importante diminution des effectifs de la petite pêche. Là encore ces résultats sont corrélatifs à ceux de l'évolution des flottilles. Encore une fois, il faut voir dans ces données des ordres de grandeurs, et non des données emplois sur la pêche.

	PP	PC	PL	GP	Total
1983					
Dunkerque	83	30	-	-	113
Boulogne	163	428	534	-	1125
Total	246	458	534	-	1238
1990					
Dunkerque	40	33	1	1	75
Boulogne	132	463	165	6	766
Total	172	496	166	7	841
Evolution 83/90*					
Dunkerque	-51	-10	-	-	-33,6
Boulogne	-19	+8	-69	-	-32
Total	-30	+8,3	-69	-	-32

* évolution en pourcentage.

. Emploi pêche

Nous avons retenu de calculer l'emploi pêche de chacune des zones à partir de la répartition du nombre des journées de mer enregistré par les différents quartiers des affaires maritimes, et divisé par 300 pour avoir un équivalent emploi à temps plein.

Pour les deux quartiers de la zone Nord, les résultats sont les suivants (*Cf. tableau du nombre de jours d'embarquement par genre de navigations, et tranches de longueur page suivante*) :

- . Dunkerque : 37 464 journées, soit 125 emplois
- . Boulogne : 394 776 journées, soit 1315 emplois

Le total des emplois pêche de la zone Nord est donc de 1440 emplois, soit 20 % de l'emploi global de la filière halieutique de la zone Nord.

F1 - EMPLOI EN MER 1990

NOMBRE DE JOURS D'ACTIVITE ET EQUIVALENT PLEIN TEMPS

Source : CAAM

DUNKERQUE	PP	PC	PL	GP	TOTAL	PT *
< 12 m.	16.362				16.362	55
12-16 m.	5.425	932			6.357	21
16-25 m.	1.233	4.746			5.979	20
25-38 m.		7.911			7.911	26
> 38 m.					0	
mixte					0	
Total	23.020	13.589	0	0	36.609	122
PT *	77	45	0	0	122	

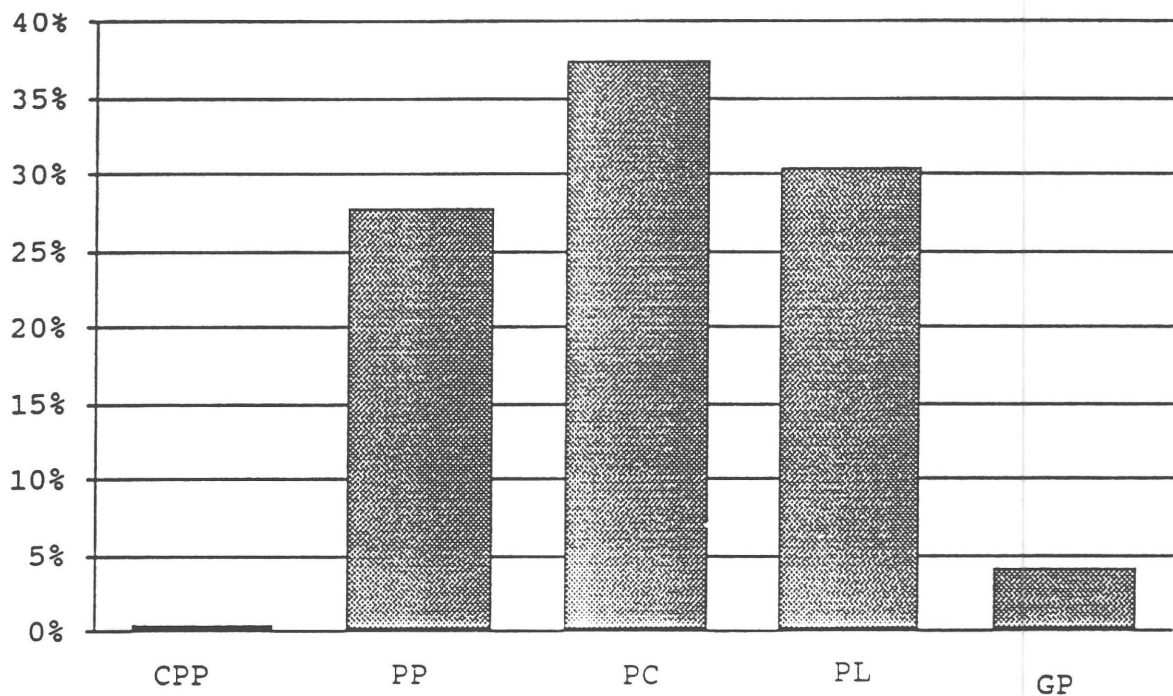
BOULOGNE	PP	PC	PL	GP	TOTAL	PT *
< 12 m.	81.026	5.348	123		86.497	288
12-16 m.	14.776	23.281			38.057	127
16-25 m.	969	119.883	2.827		123.679	412
25-38 m.					0	
> 38 m.			128.429	17.394	145.823	486
mixte					0	
Total	96.771	148.512	131.379	17.394	394.056	1.314
PT *	323	495	438	58	1.314	

NORD	PP	PC	PL	GP	TOTAL
< 12 m.	325	18	0	0	343
12-16 m.	67	81	0	0	148
16-25 m.	7	415	9	0	432
25-38 m.	0	26	0	0	26
> 38 m.	0	0	428	58	486
mixte	0	0	0	0	0
Total	399	540	438	58	1.436

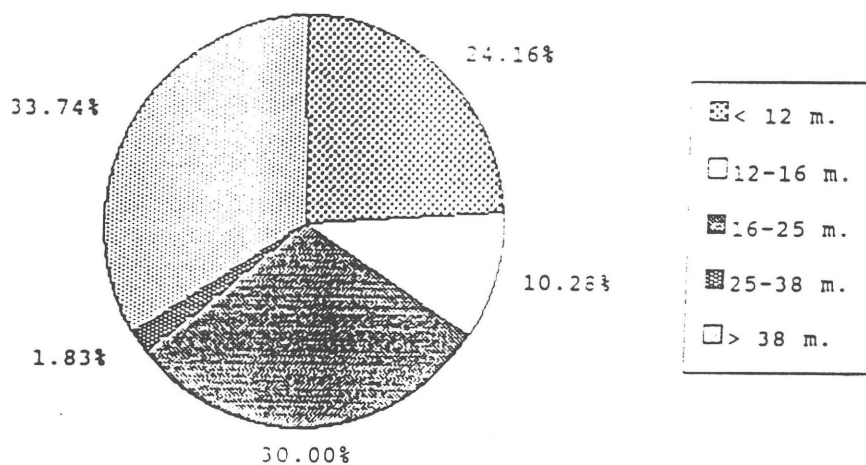
* Equivalent Plein Temps = Nb de jours d'activité/300

STRUCTURE DE L'EMPLOI EN MER DE LA ZONE NORD

NORD	CPP	PP	PC	PL	GP	TOTAL
< 12 m.	5	325	18	0	0	348
12-16 m.	0	67	81	0	0	148
16-25 m.	0	7	415	9	0	432
25-38 m.	0	0	26	0	0	26
> 38 m.	0	0	0	428	58	486
mixte	0	0	0	0	0	0
Total	5	399	540	438	58	1.441



NORD - EMPLOI EN MER 1990 PAR FLOTTILLE (hors CPP)



. Structure de l'emploi pêche

Les tableaux et graphes de la page précédente permettent d'analyser la structure de l'emploi pêche.

La répartition des emplois par tranches de longueur est la suivante :

. moins de 12m	24%
. 12-16m	10%
. 16-25m	30%
. 25-38m	1,8%
. plus de 38m.....	33,75%

Ces résultats font apparaître le fait que la zone Nord demeure une zone de pêche industrielle (plus de 38m). Mais, ils soulignent également la disparition d'une catégorie de navires qui, il y a quelques années encore représentait une partie non négligeable des emplois pêche (plus de 300 emplois en 1975): la pêche semi-industrielle (25-38m). Dans cette zone, la petite pêche représente le quart des emplois.

. Emploi à temps plein - emploi à temps partiel

Pour disposer de donner sur l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel nous avons consulté une autre source du CAAM : le nombre de pêcheurs répartis selon la durée d'embarquement au cours de l'année 1990. (Cf. tableau page précédente).

Pour la zone Nord, les résultats sont les suivants :

Répartition en %	< 3 mois	3-6mois	6-9mois	> 9mois
Quartier de Dunkerque	30	22	28	21
Quartier de Boulogne	18	15	20	47

Comme le fait apparaître ce tableau l'emploi pêche de la zone est essentiellement un emploi à temps plein : 70% des pêcheurs du quartier de Dunkerque et 82% des pêcheurs de Boulogne naviguent plus de 3 mois dans l'année.

2 - LES ZONES PARTICULIEREMENT DEPENDANTES DE LA FILIERE HALIEUTIQUE

La fiche de la dernière page de ce chapitre donne les grands indicateurs de la filière halieutique de la zone Nord. On retrouvera ceux-ci dans le tableau de synthèse (fin de ce document).

La zone Nord est largement dominée par **Boulogne** dont la vocation de place du négoce et de transformation des produits de la mer pour l'Europe du Nord n'est plus à démontrer.

Une autre sous-zone, la **Baie de Somme**, est également à prendre en considération. Bien que l'activité halieutique qui y est pratiquée, essentiellement la pêche à pied, soit d'une toute autre nature, elle joue sur les zones d'emploi d'Abbeville et de Vimeu, **un rôle important de maintien d'une population particulièrement défavorisée**. Le développement de cette zone repose essentiellement sur une aide à la "professionnalisation" de ces pêcheurs.

2-1 LA ZONE D'EMPLOI DE BOULOGNE

L'importance des emplois dépendants de la filière halieutique dans la zone d'emploi de Boulogne est telle que l'on peut pratiquement parler de mono-industrie.

Rappelons les grandes caractéristiques de la population de la zone en 1990 :

. Population totale	158 571
. Population employée	52 850
. Chômeurs	10 861
. Pop. employée canton de Boulogne	29 887
. Solde migratoire	- 7503
. Taux de chômage	17%

. LA FILIERE HALIEUTIQUE DANS LA ZONE D'EMPLOI DE BOULOGNE

Les emplois de la filière se répartissent en 1991 comme suit :

. Pêche	1 436
. Construction navale	107
. Réparations/entretien	279
. Fabrique d'engins.....	26
. Fournitures/avitaillement	50
. Glacières/frigorifiques	80
. Ecorage.....	50
. Dockers	150
. Criées.....	55
. Mareyage	1 092
. Surgélation.....	1 137
. Salaisons	695
. Conserve	340
. Conditionnement.....	165
. Sous-Produits.....	253
. Organismes Professionnels	32
. Organismes gestionnaire et de contrôle (sauf criée).....	158
. Total.....	6 512

Les emplois de la filière halieutique représentent 12,3% des emplois de la zone du boulonnais, et 22 % du canton de Boulogne.

La CCI s'est, en 1990, livrée au même exercice que le notre : déterminer le nombre d'emplois directs de la filière pêche au port de Boulogne. Les estimations CCI font apparaître des résultats proches des nôtres (24), soit **6 960 emplois** représentant 13,2% de la population employée dans la zone d'emploi de Boulogne, et 23,3% de la population employée dans le canton de Boulogne.

24 - Les différences les plus significatives viennent de la façon de comptabiliser les emplois pêches. La CCI comptabilise le nombre de postes de travail potentiel en regard de la flottille boulonnaise, soit 520 emplois pour 19 navires en pêche industrielle et 1 100 emplois pour 180 navires en pêche artisanale, soit 1 620 postes de travail.

Ces deux résultats confirment l'importance la dépendance de Boulogne à l'ensemble des activités de la filière halieutique, c'est même la zone d'emploi la plus dépendante de France. Bien que Boulogne soit d'ores et déjà classée dans les zones objectifs 2, cette zone devrait donc être classée également objectif 6.

2-2 LA BAIE DE SOMME

les zones d'emploi d'Abbeville et Vimeu sont d'une extrême fragilité et d'une incapacité à offrir quelques possibilités de reconversion que ce soit au sein de celle-ci pour les populations littorales.

En terme de filière halieutique, ces deux zones n'offrent évidemment rien de comparable à celle de Boulogne. Nous avons cependant retenu de les garder en conclusion de ce présent chapitre car les activités halieutiques très spécifiques qui y sont présentes doivent elles aussi être maintenues, voire soutenues.

. Situation actuelle

L'ensemble des deux zones compte sur leurs trois ports (Le Crotoy, Saint-Valéry-sur-Somme, Le Hourdel) 45 petits navires, employant environ 120 marins.

Mais, plus que la pêche c'est comme nous l'avons vu la pêche à pied des coques qui domine dans cette zone. On pêche les coques depuis toujours en baie de Somme, et 200 pêcheurs à pied (dont plusieurs par famille) pratiquent cette pêche dont la technique n'a pas évolué depuis des siècles.

Cette partie du littoral Picard bénéficie d'un gisement naturel à forte productivité, mais dont la production peut considérablement varier d'une année à l'autre, parfois jusqu'à la fermeture totale de la pêche comme en 1985. Pour les hénoniers (du nom local de la coque) une telle situation est catastrophique. En outre, ces aléas de production sont doublés des problèmes de salubrité. Une partie des gisements naturels est située en zone insalubre, et entraîne l'obligation, pour les pêcheurs à pied, de faire transiter leurs coquillages par une station d'épuration. On notera encore que bien que ne relevant d'aucun statut, les ramasseurs sont considérés comme des professionnels à part entière.

. Perspectives d'avenir

Un récent rapport de la Direction des Affaires Maritimes de la région Nord faisait le point suivant : *"à une période de transition, prélude à l'entrée en vigueur des règles communautaires, il est quelque peu anachronique de constater que l'exercice de la pêche à pied dans une zone estuarienne fragile, si elle s'opère dans le respect des méthodes traditionnelles de récolte ne soit pas régi par un schéma d'aménagement global."*

Or, les convoitises que suscitent les gisements coquilliers naturels de la baie de Somme sont dues :

. au fait, que la production a, ces dernières années, augmenté. Pour la saison 1990-91, les revenus mensuels des ramasseurs étaient en moyenne de quinze mille francs par mois,

. à l'absence de statut des producteurs,

. au rivalité avec les patrons armateurs à la petite pêche locale,

Si l'on ajoute à cela les contraintes réglementaires d'ordre environnemental d'un site en voie de classement en réserve naturelle, **il apparaît indispensable de prévoir une structure de gestion de l'espace estuarien** si l'on veut préserver et rationaliser, pour mieux la développer, une activité professionnelle de production de coques.

Une étude en cours devrait, par ailleurs, définir les conditions de création d'une nouvelle station de purification est de conditionnement des coquillages.

Nous avons donc retenu cette sous-zone de la baie de Somme, car elle offre un exemple particulièrement intéressant du fait que **le fait que la dépendance par rapport à l'activité halieutique ne se chiffre pas toujours en terme d'emplois, et de valeur ajoutée, mais bien aussi en termes sociaux et environnementaux.**

FILIERE HALIEUTIQUE DE LA ZONE NORD**. Emploi**

pêche.....	1436
aquaculture.....	215
mareyage & transf.	3845
autres activités.....	1651
Emploi total.....	7147

. Taux de dépendance relative : 2.65 %

. Valeur ajoutée

valeur totale 1990 : 1 264 MF (181 Mecus).
VA/ PIB de la zone : 0.77 %

. Evolution de la flotte (83-90) en %

dont	< 12 m. + 55%	12-16m. + 26%	16-25m. + 37%	25-38m. - 65%	> 38 m. - 26%
------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

. Production 1990 débarquée

	Tonnage	Valeur	évol. 80/90 (en Fr const.)
Total zone	78 704	608 537	- 18 %
cult.marines	6 600	27 000	

CARACTERES GENERAUX DE LA ZONE

. Pop.totale 1990 : 797 532

. Pop. employée 1990 : 269 233 évol.82/90 : + 0.3 %

. Solde migr.82/90 : -171 043

. Struct. de la pop. active

en %	agric. 11.5	indust. 36.5	tertiaire 51.9
------	----------------	-----------------	-------------------

. Taux de chômage 1990 : 15.7 %

. Politique régionale CEE : les 3 zones d'emploi littorales de Dunkerque, du Calais, et du Boulonnais sont classées Objectif 2.

II - LA ZONE HAUTE-NORMANDIE

Rappelons que la zone halieutique retenue correspond au littoral :

- de la région programme Haute-Normandie,
 - du département de Seine-Maritime,
 - des trois quartiers des affaires maritimes de Fécamp, Dieppe et du Havre,
 - des zones d'emploi de la Vallée de la Bresle, Caux Maritime, Fécamp et Le Havre.
- (Cf. carte page suivante)

1 - SITUATION ET EVOLUTION DE LA FILIERE PECHE

a) La flotte

Comme on l'a vu plus haut pour la zone Nord, l'évolution de la flottille s'est faite suivant une phase croissante de 1983 à 1988 puis décroissante ensuite.

De 1983 à 1988, le nombre total d'unités est passé de 263 à 301, soit une augmentation de 14%

Le secteur artisan s'est développé sensiblement, et dans le même temps la pêche industrielle est restée stable.

De 1988 à 1990, l'évolution de la flotte a été différente. **La pêche artisanale a perdu 53 unités (- 18 %)** et plus particulièrement la tranche des navires de moins de 12 m (moins 43 navires, soit - 21 %). En terme de puissance cela représente une baisse de 8% et une diminution en tonnage de 11 %. **La flotte de pêche industrielle s'est quant à elle considérablement développée en trois ans.** Cinq nouvelles unités sont venues rejoindre la flottille, ajoutant une puissance de 12 028 kw aux 6 564 kw déjà existants, et 4 737 TJB aux 2 117 TJB en place en 1988.

L'outil de pêche s'est progressivement modernisé : la puissance moyenne des navires artisans est passée de 113 kw en 1983 à 157 kw en 1990 (+ 57 %) et le tonnage moyen de 16 à 21 TJB (+ 31 %). La flotte industrielle s'est considérablement modifiée : on assiste à un gain de puissance moyenne notable de 1 695 kw en 1983 à 2 066 kw en 1990 (+ 22 %) alors que la jauge moyenne a baissé de 864 TJB à 762 TJB (-12 %) dans le même temps.

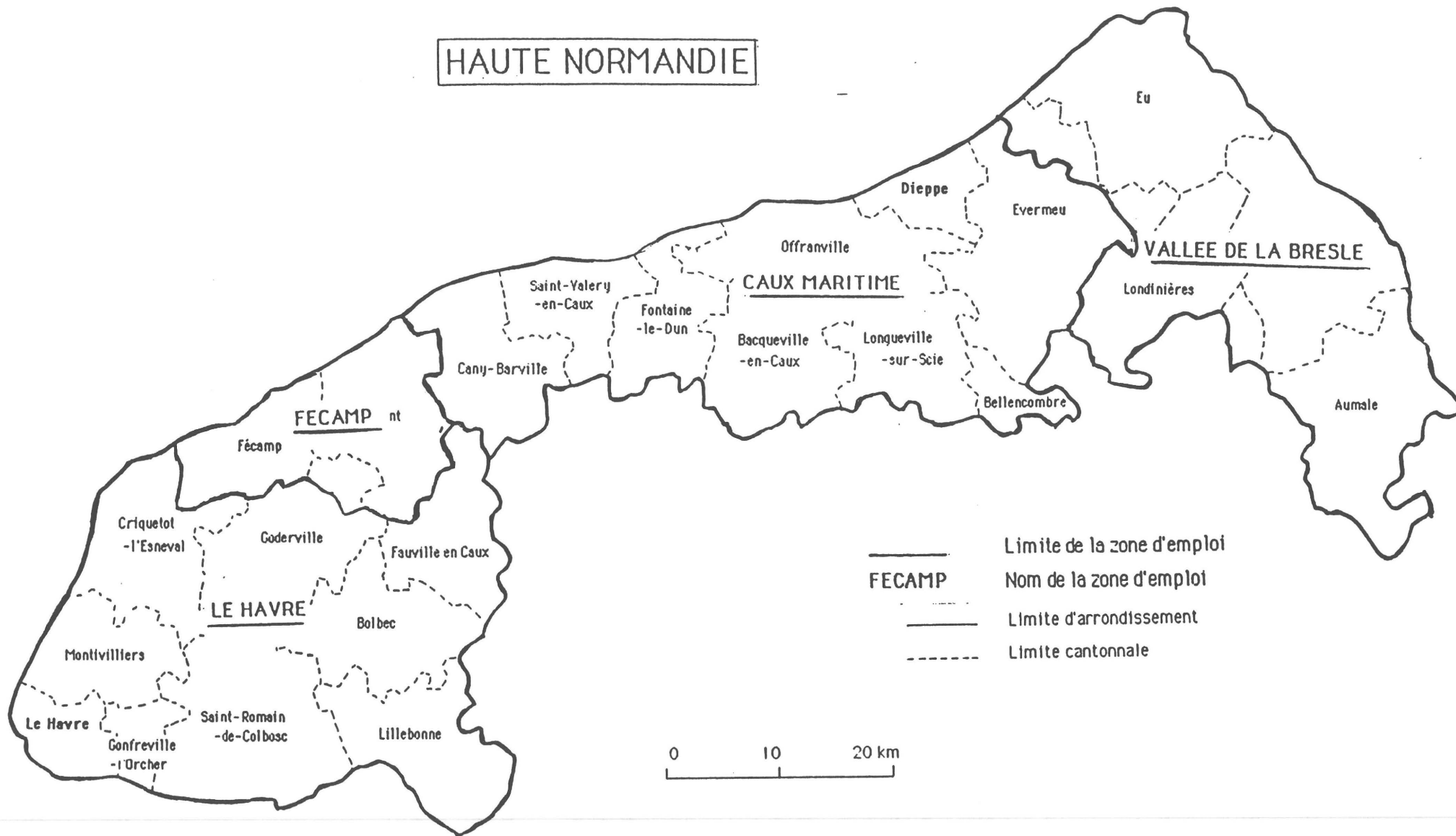
Ce sont donc des navires moins volumineux mais plus motorisés qui composent la nouvelle génération de cette flottille. Plusieurs de ces navires industriels pratiquent la grande pêche hors des eaux communautaires (Afrique occidentale, Mer de Chine), et débarquent leur production à Boulogne.

Répartition de la flottille sur la façade maritime Haute-Normandie

La façade haute-normande se divise en trois quartiers des affaires maritimes d'inégale importance : Dieppe, Fécamp et Le Havre.

(Cf. tableau de répartition de la flotte de la zone Haute-Normandie par tranches de longueur POP, page 51).

HAUTE NORMANDIE



F1 - EVOLUTION DE LA FLOTTILLE DE PECHE EN ACTIVITE AU SENS DU
P.O.P

ZONE HAUTE-NORMANDIE

TRANCHES DE LONGUEUR H.T	CARACTERISTIQUES	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
- 12 M	NOMBRE	186	197	186	167	184	205	182	151	107
	P (KW)	11 254	12 125	12 221	11 269	13 323	16 325	16 125	14 383	10 818
	TJb	1 075	1 150	1 106	1 011	1 098	1 237	1 180	961	688
12 M à 16 M	NOMBRE	33	36	39	38	37	43	44	39	29
	P (KW)	6 160	6 709	7 228	6 944	6 976	8 752	9 328	8 455	6 347
	TJb	897	953	1 010	945	982	1 204	1 302	1 138	856
16 M à 25 M	NOMBRE	40	46	47	48	49	48	48	40	35
	P (KW)	11 917	14 034	14 575	15 341	15 838	16 374	16 651	14 342	12 705
	TJb	2 048	2 469	2 627	2 881	3 002	3 132	3 293	2 776	2 451
25 M à 38 M	NOMBRE					1	1	2	1	2
	P (KW)					515	515	920	515	1 177
	TJb					144	144	267	144	298
(16 M à 38 M)	NOMBRE	40	46	47	48	50	49	50	41	37
	P (KW)	11 917	14 034	14 575	15 341	16 353	16 889	17 571	14 857	13 882
	TJb	2 048	2 469	2 627	2 881	3 146	3 276	3 560	2 920	2 749
+38 M	NOMBRE	4	5	6	5	3	4	7	9	8
	P (KW)	6 780	8 767	10 883	9 357	5 019	6 564	15 280	18 592	15 501
	TJb	3 455	4 096	4 737	4 009	1 789	2 117	5 295	6 854	5 277
TOTAL	NOMBRE	263	284	278	258	274	301	283	240	181
	P (KW)	36 111	41 635	44 907	42 911	41 671	48 530	58 304	56 287	46 548
	TJb	7 475	8 668	9 480	8 846	7 015	7 834	11 337	11 873	9 570

- Caractéristiques de la flotte dieppoise

Flotte en 1990	Nombre	Kw	Tonnage	% Kw
Moins de 12m	60	6 064	407	122
De 12 à 16m	27	5 968	835	21
De 16 à 25m	33	11 254	2 125	41
De 25 à 38m	1	515	144	2
Plus de 38m	2	3 974	1 305	14
Total	123	2 775	4 816	100

La flottille dieppoise est caractérisée par une flottille de 33 chalutiers pêche arrière de 16 à 25 m performants qui assure l'essentiel des apports. La flottille des petits navires artisans de moins de 16 m demeure importante, tant en nombre (71% du total) que dans les KW qu'elle détient (43% de la puissance total). Les deux unités de pêche industrielle sont des chalutiers congélateurs qui débarquent leurs produits à Boulogne. Si la plupart des navires sont rattachés au port de Dieppe, une vingtaine de petites unités sont basées au Tréport.

- Caractéristiques de la flotte fécampoise

Flotte en 1990	Nombre	Kw	Tonnage	% Kw
Moins de 12m	42	3 307	189	15
De 12 à 16m	6	1 485	187	7
De 16 à 25m	7	3 053	645	14
Plus de 38m	7	14 618	5 549	65
Total	62	22 463	65	100

La puissance totale importante détenue par le port de Fécamp (22463 Kw) masque le fait que l'on y trouve principalement des **petites unités artisanales, de moins de 12 m (68% de la flotte)**. La plupart des navires de la flotte industrielle immatriculé à Fécamp ne débarquent pas leurs productions dans ce port. Il n'existe pas d'autre ports de pêche significatifs dans ce quartier.

- Caractéristiques de la flotte havraise

Flotte en 1990	Nombre	Kw	Tonnage	% Kw
Moins de 12m	60	5 617	409	80
De 12 à 16m	7	1 128	140	16
De 16 à 25m	1	256	48	4
Total	68	7 001	597	100

La flottille du quartier maritime du Havre est composée à 88% de petites unités artisanales de moins de 12 m. Il n'existe pas au Havre de réel port de pêche, les bateaux débarquent en divers endroits du port de commerce.

b) La production

Beaucoup moins dépendante des quotas que la zone Nord (48%), la production de la zone Haute Normandie a évolué de 1980 à 1990 (Cf. tableau page suivante, résultats des quartiers de Dieppe, Fécamp, Le Havre), comme suit:

. Evolution 1980/1990 de la production en pourcentage

	Zone HN	Dieppe	Fécamp	Le Havre
En tonnage	+ 8.8	+ 109	+ 45	-20
En valeur	+ 16	+ 12	+ 53	- 4
Prix moyen au kg	- 32	- 46	+ 5.6	+ 19

Le développement de ces dix dernières années est toutefois sur certains ports en passe de se retourner. Ainsi, si Fécamp maintient un niveau de production stable, Dieppe connaît de graves difficultés, et l'activité de pêche au Havre demeure toujours marginale par rapport aux autres activités maritimes.

Les données des criées 1991 sont un premier indicateur de la production sur cette année.

	Dieppe	Fécamp
Apports en tonnage	7914	3945
Variations 90/91	- 15.1	+0.6
Valeurs en MF	93	44
Variations 90/91	-16.7	-2.4
Prix moyen	11.75	11.09
Variations 90/91	-1.9	-2.9

Ces résultats 1991 confirment les tendances des années précédentes. En ce qui concerne Dieppe, la diminution des tonnages débarqués de coquilles Saint-Jacques et de seiche explique partiellement ce résultat. Dans la plupart des ports de Haute et Basse-Normandie les apports en coquilles ont augmenté en 1991. Les difficultés des structures professionnelles locales (OP, coopératives...) qui ne parviennent pas à retrouver une dynamique sont aussi une des causes de la diminution de la production car certains bateaux vont vendre dans d'autres ports, comme par exemple à Boulogne.

PRODUCTION F1 - 1980.1990 . PRODUCTION PAR ZONES

ZONE HAUTE-NORMANDIE	en tonnage				en valeur				prix moyen au kg			
	1980	1985	1990	80/90	1980	1985	1990	80/90	1980	1985	1990	80/90
Région F1	175994	146479	152237	-13.00%	748162	1185945	1256737	-17.98%	4.25	8.1	8.25	-5.21%
Zone Hte Norm.	16171	19163	30348	87.67%	102506	184063	243442	15.97%	5.77	9.61	8.02	-32.11%
Dieppe	12112	14417	25339	109.20%	75831	147816	174241	12.20%	6.26	10.25	6.88	-46.36%
cabillaud	1073	754	437	-59.30%	7619	10873	7999	-48.74%	7.1	14.42	18.33	26.03%
grondin rouge	788	609			4431	7265			5.63	11.93		
hareng	373	1727	3943	956.40%	825	4927	5579	230.29%	2.21	2.85	1.42	-68.73%
maquereau	495	1064	774	56.32%	1494	4123	2868	-6.27%	3.02	3.88	3.71	-40.08%
merlan	2111	2585	836	-60.37%	7442	15763	7482	-50.91%	3.53	6.10	8.94	23.73%
plie	871	1361	1020	17.14%	2215	5293	5615	23.79%	2.54	3.89	5.50	5.80%
sole commune	277	675	253	-8.71%	7625	28075	12681	-18.79%	27.55	41.60	50.20	-11.02%
turbot		129				6107				47.15		
coquille SJ	3297	1658	1037	-68.55%	27720	26995	24733	-56.43%	8.41	16.28	23.85	38.49%
seiche	0	722	1502		6	6721	12412		21.28	9.31	8.26	-81.04%
Fécamp	2698	3777	3918	45.25%	14268	25450	44833	53.44%	5.29	6.74	11.44	5.62%
cabillaud	140	116	284	103.29%	1087	2176	4944	122.09%	7.78	18.72	17.41	9.26%
hareng	42	1878	527		42	4711	980		0.99	2.51	1.86	-8.22%
lieu noir	21	458	25	23.30%	158	4147	180	-44.35%	7.64	9.05	7.07	-54.83%
maquereau	89	177	642	625.08%	178	671	2327	536.98%	2.02	3.80	3.63	-12.33%
turbot			49				3323				67.27	
coquille SJ	877	206	193	-78.06%	7047	3520	4682	-67.56%	8.03	17.06	24.32	47.89%
Le Havre	1361	969	1091	-19.85%	12408	10797	24368	-4.10%	9.12	11.14	22.34	19.59%
limande	56	120	9	-83.06%	560	670	311	-72.85%	10.08	5.60	33.10	60.32%
maquereau	267	332	202	-24.27%	1044	1987	1009	-52.80%	3.91	5.99	4.99	-37.69%
plie	55	101	308	460.55%	496	575	1766	73.94%	9.01	5.67	5.73	-68.96%
sole commune	59	82	366	525.64%	1706	3382	17277	394.66%	29.15	41.39	47.21	-20.93%
étrilles	25	66	1	-96.43%	272	518	24	-95.74%	10.78	7.87	26.33	19.28%
crevettes gris	132	31	0		3252	994			24.73	32.27		
coquille SJ	262	53	16	-93.74%	2372	1011	565	-88.37%	9.05	19.25	34.45	85.88%

c) L'amont de la filière

	Etablissements	Emplois
. construction navale	7	155
. réparation et entretien	23	537
. fabrique d'engins de pêche	1	46
. fournitures et avitaillement	5	98

La grande-pêche fécampoise et la marine marchande ont fait de la construction-réparation navale une des activités traditionnelles de cette zone. On dénombre ainsi trois chantiers d'importance moyenne à Dieppe qui tous construisent des navires de pêche, mais ont aussi avec les années diversifié leur production. Comme l'ensemble du secteur, ces entreprises connaissent aujourd'hui des difficultés que la tendance à la diminution de la flotte risque encore d'aggraver, menaçant les emplois qui y sont attachés.

d) L'aval de la filière

L'emploi de la transformation des produits de la mer représente en Haute-Normandie 1246 emplois, soit 27% de l'ensemble des emplois de ce secteur pour la région F1, pour une valeur ajoutée de 281 MF*.

* (Cf. première partie, paragraphe 5).

Cette activité se partage essentiellement entre le saurissage-salaison à Fécamp (627 emplois), et la surgélation à Dieppe (475 emplois).

la grande pêche morutière a été une des raisons de l'implantation des entreprises fécampoises de salaison, tout comme la pêche industrielle l'a été pour la surgélation à Dieppe. Aujourd'hui, les 1200 emplois attachés à ce secteur ne sont pas loin d'être directement liés au développement de la pêche, car les entreprises travaillent beaucoup avec de l'import et ont diversifié leur production.

e) Les infrastructures

Le développement de la production a entraîné une modernisation importante des infrastructures à terre de cette région :

- . créée récente à Fécamp,
- . modernisation de la criée de Dieppe (température dirigée, amélioration des quais de déchargement...) prévue pour 1992,
- . au Havre le consensus semble acquis pour la construction d'un réel port de pêche.

	Etablissements	Emplois
Entrepôts frigorifiques	2	14
Criées	2	42
Transports de la marée	4	82

f) L'emploi pêche de la zone

. Variation 1983-1990

Comme nous l'avons expliqué précédemment seule la statistique des marins embarqués au 31.12 de chaque année peut permettre de déterminer le pourcentage de variation du nombre d'inscrit maritime pêche.

	PP	PC	PL	GP	TOTAL
1983					
Dieppe	92	210	54	-	356
Fécamp	31	18	53	-	102
Le Havre	91	9	-	-	100
1990					
Dieppe	60	159	14	3	236
Fécamp	5	12	46	66	129
Le Havre	84	2	4	3	93
Evolution 83/90					
Dieppe	-34%	-24%	-74%	-	-28%
Fécamp	-83%	-33%	-13%	-	+26%
Le Havre	-7.6%	-	-	-	-7%
Total HN	-30%	-27%	-40%	-	-18%

Bien que ces données soient à prendre avec réserves, elles indiquent cependant une tendance à la diminution de près du quart des marins pêcheurs inscrits maritimes en Haute-Normandie.

De 1983 à 1990, la diminution globale du nombre des inscrits maritimes de la Haute-Normandie a été de -18%. Rappelons que, pour la même période celle de la flotte a été de - 8,75%.

F1 - EMPLOI EN MER 1990

NOMBRE DE JOURS D'ACTIVITE ET EQUIVALENT PLEIN TEMPS

FECAMP	PP	PC	PL	GP	TOTAL	PT *
< 12 m.	20.071	599	3		20.673	69
12-16 m.	847	6.785			7.632	25
16-25 m.		4.154	6.274		10.428	35
25-38 m.					0	
> 38 m.			14.567	21.746	36.313	121
mixte					0	
Total	20.918	11.538	20.844	21.746	75.046	250
PT *	70	38	69	72	250	

DIEPPE	PP	PC	PL	GP	TOTAL	PT *
< 12 m.	31.888				31.888	106
12-16 m.	9.401	19.424			28.825	96
16-25 m.		41.988	6.624		48.612	162
25-38 m.		2.996			2.996	10
> 38 m.					0	
mixte				19.121	19.121	64
Total	41.289	64.408	6.624	19.121	131.442	438
PT *	138	215	22	64	438	

LE HAVRE	PP	PC	PL	GP	TOTAL	PT *
< 12 m.	28.333				28.333	94
12-16 m.	4.105	238			4.343	14
16-25 m.	856	993			1.849	6
25-38 m.					0	
> 38 m.					0	
mixte					0	
Total	33.294	1.231	0	0	34.525	115
PT *	111	4	0	0	115	

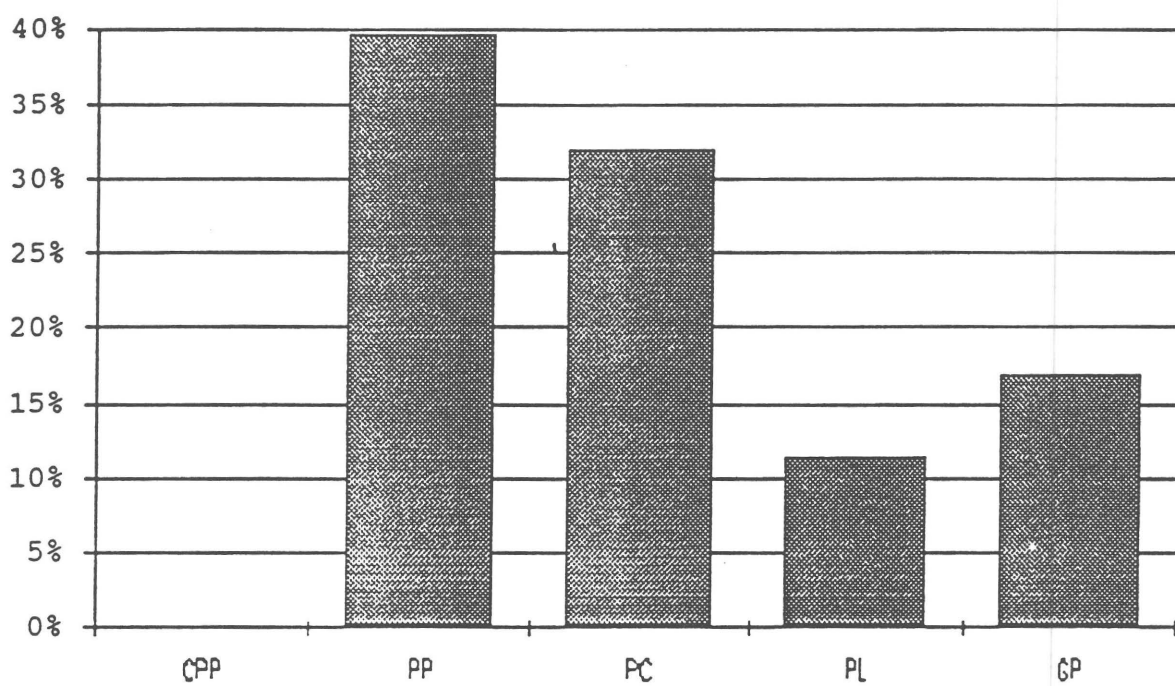
HPE NORM.	PP	PC	PL	GP	TOTAL
< 12 m.	268	2	0	0	270
12-16 m.	48	88	0	0	136
16-25 m.	3	157	43	0	203
25-38 m.	0	10	0	0	10
> 38 m.	0	0	49	72	121
mixte	0	0	0	64	64
Total	318	257	92	136	803

* Equivalent Plein Temps = Nb de jours d'activité/300

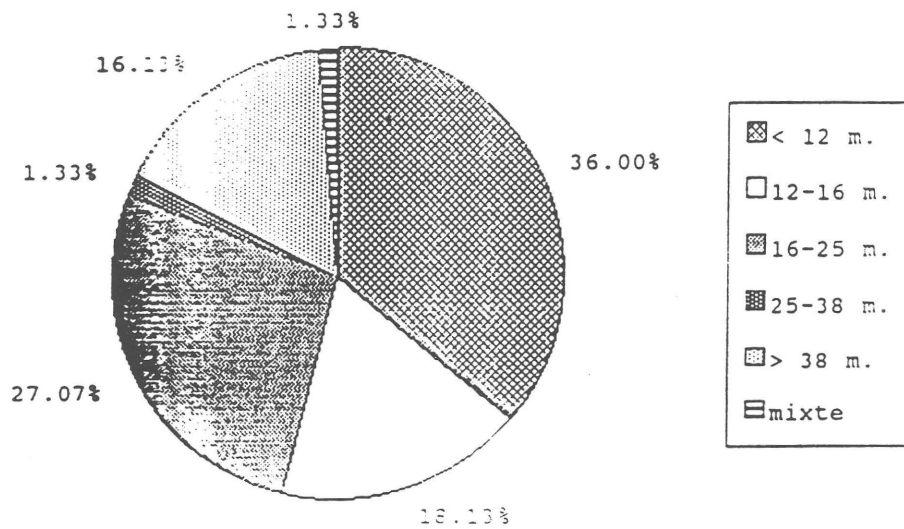
Source : CAAM

STRUCTURE DE L'EMPLOI EN MER DE LA HAUTE-NORMANDIE

HTE NORM.	CPP	PP	PC	PL	GP	TOTAL
< 12 m.	0	268	2	0	0	270
12-16 m.	0	48	88	0	0	136
16-25 m.	0	3	157	43	0	203
25-38 m.	0	0	10	0	0	10
> 38 m.	0	0	0	49	72	121
mixte	0	0	0	0	64	64
Total	0	318	257	92	136	803



HAUTE NORMANDIE : Emploi 1990 par tranche de longueur



. Structure de l'emploi pêche

La répartition des emplois par tranches de longueur est la suivante :

. moins de 12m.....	34%
. 12-16m	17%
. 16-25m	25%
. 25-38m et plus	1.6%

Les emplois pêche haut-normands sont essentiellement des emplois de pêcheurs embarqués sur des moins de 12m. On notera également l'importance (25%) des 16-25m en terme d'emplois.

. Emploi à temps plein et emploi à temps partiel

Comme pour les autres zones les données utilisées pour construire le tableau ci-dessous sont celles du Caam : nombre de journées d'embarquement dans l'année (*Cf. données partie I, page 19*).

Répartition en %	< 3 mois	3-6mois	6-9mois	> 9mois
Total HN	28.5%	19%	21.5%	31%

En Haute-Normandie, 71,5% des pêcheurs naviguent plus de 3 mois par an, et peuvent donc être considérés comme occupant un emplois à temps plein.

2 - LES ZONES PARTICULIEREMENT DEPENDANTES DE LA FILIERE HALIEUTIQUE

La zone Haute-Normandie est dominée par les deux pôles portuaires de Dieppe et Fécamp. Un des principaux atouts de cette zone est la proximité du marché de la région parisienne. La mauvaise conjoncture actuelle de Dieppe contraindra sans doute la flottille de ce port à se redéployer sur d'autres espèces. Comme l'ensemble de la région Haute-Normandie, la zone d'emploi de ce port (Caux Maritime) offre peu de possibilités de reconversion pour les pêcheurs. Il est donc important de maintenir les emplois pêche existants. En ce qui concerne Fécamp, ce port semble aujourd'hui avoir réussi une reconversion en direction de la pêche artisanale, après avoir été gravement affecté par la crise de la grande pêche.

2-1 LA ZONE DE FECAMP

Rappelons les grandes caractéristiques de la population et de l'emploi de cette zone en 1990:

. Population totale	39 638
. Population employée	14 537
. Chômeurs	2 229
. Taux de chômage	13,3%
. Solde migratoire 82-90.....	- 734

. Répartition des emplois de la filière halieutique

. Pêche	200*
. Construction navale	45
. Réparation navale.....	107
. Fabrication engins pêche	46
. Entrepôts frigos	6
. Criée.....	20
. Surgélation.....	296
. Salaison	627
. Mareyage	30
. TOTAL	1 377

* marins embarqués sur navires fécampois seulement

Les emplois de la filière halieutique représentent 9,5% des emplois de la zone de Fécamp. Cette zone peut donc être considérée comme dépendante de la pêche, et classée en objectif 6.

2-2 CAUX-MARITIME (DIEPPE)

Rappelons les grandes caractéristiques de la population et de l'emploi de cette zone en 1990 :

. Population totale	115 799
. Population employée	43 098
. Pop. emp. canton Dieppe	15 689
. Chômeurs	6 621
. Solde migratoire 82-90.....	- 1 037
. Taux de chômage	13,3%

. Répartition des emplois de la filière halieutique

. Pêche	670
. Construction navale	87
. Réparation navale.....	130
. Fournitures/avitaillement	13
. Entrepôts frigos	8
. Criée.....	22
. Transport de la marée	82
. Surgélation.....	475
. Mareyage	175
. TOTAL	1 662

Les emplois de la filière halieutique de Dieppe représente 3,9% des emplois de la zone de Caux-Maritime, et 10,6% de ceux du canton de Dieppe.

Le taux de dépendance ainsi obtenu est supérieur à celui de l'ensemble de la zone Haute-Normandie (1,78%), et ce tout particulièrement pour le canton de Dieppe (taux de dépendance de 10,6%). On notera par ailleurs que le nombre total d'emplois de ce canton (15 689) est supérieur à celui de la zone d'emploi de Fécamp (14 537). Nous nous trouvons dans ce cas confronté au problème des différences de tailles de ces zones d'emploi, à plus forte raison quand, comme dans le cas de Caux Maritime, celle-ci englobe une grande agglomération.

Cette différence nous semble donc plaider pour que, dans le cas de Dieppe, on considère le taux de dépendance cantonal et non celui de la zone d'emploi, et que l'on retienne Dieppe en objectif 6.

FILIERE HALIEUTIQUE DE LA ZONE HAUTE-NORMANDIE**. Emploi**

pêche	803
aquaculture	-
mareyage & transf.	1496
autres activités	974
emploi total.....	3 273

. Taux de dépendance relative : **1,78%**

. Valeur ajoutée

valeur totale 1990 : 540 MF (77 Mecus)
VA/ PIB de la zone : 0,36%

. Evolution de la flotte (83-90) en %

dont	< 12 m.	12-16m.	16-25m.	25-38m.	> 38 m.
	+ 28	+ 37	+ 20	-	+ 174

. Production 1990 débarquée

	Tonnage	Valeur	évol. 80/90
Total zone	30 348	243 442	(en Fr const.)
			+ 16%

CARACTERES GENERAUX DE LA ZONE

. Pop.totale 1990 : 503 766

. Pop. employée 1990 : 184 061 **évol.82/90 : - 3.6%**

. Solde migr.82/90 : - 4 381

. Struct. de la pop. active :

en %	agric.	indust.	tertiaire
	9	41	49

. Taux de chômage 1990 : 14.09%

. Politique régionale CEE : Les zones d'emploi de la Vallée de la Bresle, de Caux Maritime (Dieppe), du Havre et de Fécamp, c'est-à-dire l'intégralité du littoral de la zone, sont classées en zones Objectifs 2.

III - LA ZONE BASSE-NORMANDIE

La zone d'étude correspond aux délimitations suivantes :

- l'intégralité de la façade littorale de la Région-Programme Basse Normandie, et des départements du Calvados et de la Manche
- aux Quartiers des Affaires Maritimes de Caen et Cherbourg
- aux zones d'emploi littorales de : Lisieux, Caen-Bayeux, Cherbourg, Coutances, Granville-Avranches.

(Cf. carte page suivante)

1 - SITUATION ET EVOLUTION DE LA FILIERE PECHE

a) La flotte

. Evolution et situation actuelle

Depuis 1983, la flottille de pêche basse-normande n'a cessé de décroître, si l'on excepte l'année 1988 qui fut la seule à voir un solde entrées-sorties de flotte positif. De 1983 à 1990, la flotte a perdu en huit années 213 unités, soit 21 % par rapport à 1983. Cette chute sensible de l'effectif s'est cependant accompagnée d'une augmentation de la puissance totale installée de 3459 kW, soit +4% (Cf. tableau et graphes pages suivantes).

La diminution de l'effectif total provient principalement de la disparition de 261 navires de moins de 12 m. Les navires de la tranche de 12-16 m ont légèrement augmenté en effectif (+ 3 unités, et les artisans hauturiers ont suivi une tendance inverse (moins 8 unités).

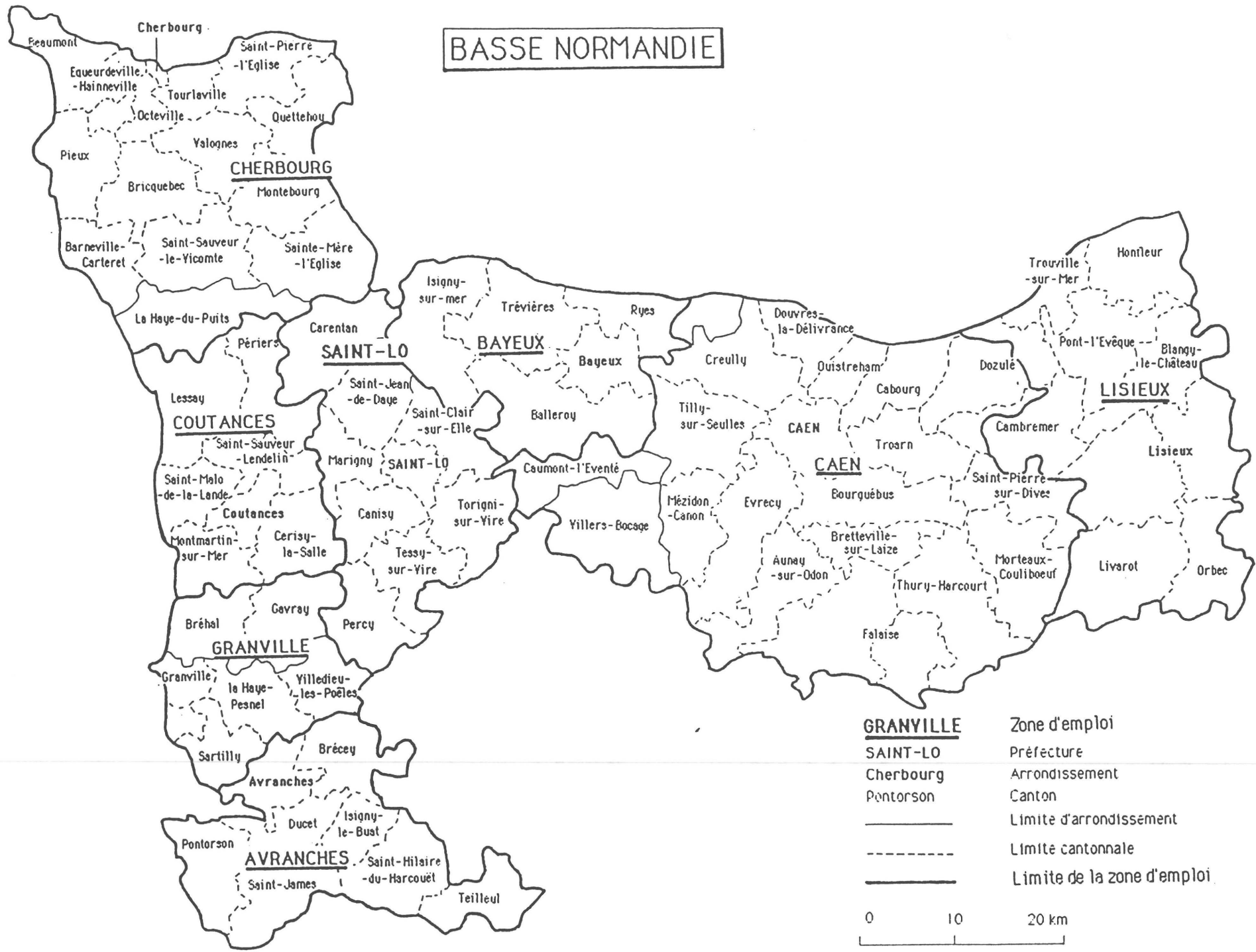
Les gros chalutiers (taille supérieure à 25 m) ont perdu le tiers de leur effectif en huit ans : ils étaient 9 en 1983, et ne sont plus que 2 en 1990.

Comme dans les autres zones de la région F1, l'évolution de la flottille basse-normande s'est faite par la réduction progressive de la flottille des petites unités de moins de 12, alors que les navires artisans les plus grands ont connu un renouvellement équilibré, ce qui d'une certaine manière, a compensé les sorties de flotte. Les navires de pêche semi-industrielle connaissent les mêmes difficultés qu'ailleurs, et semblent s'acheminer vers une disparition pure et simple.

Le potentiel de pêche des navires s'est considérablement accru :

La puissance moyenne des navires artisans de moins de 25 m est passée de 78 kW en 1983 à 107 kW en 1990 (+ 37 %) et leur tonnage moyen de 11 à 13 TJB (+ 17 %).

BASSE NORMANDIE



GRANVILLE	Zone d'emploi
SAINT-LO	Préfecture
Cherbourg	Arrondissement
Pontorson	Canton
—	Limite d'arrondissement
- - - - -	Limite cantonale
—	Limite de la zone d'emploi
0 10 20 km	

**F 1 - EVOLUTION DE LA FLOTTILLE DE PECHE EN ACTIVITE AU SENS DU
P.O.P.**

ZONE BASSE-NORMANDIE

TRANCHES DE LONGUEUR H.T	CARACTERISTIQUES	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
- 12 M	NOMBRE	875	847	816	813	809	814	751	614	536
	P (KW)	41 750	42 583	42 156	42 610	44 209	46 454	46 480	41 859	38 700
	TJb	4 377	4 334	4 149	4 113	4 119	4 106	3 955	3 134	2 835
12 M à 16 M	NOMBRE	101	99	102	106	110	110	109	104	103
	P (KW)	18 560	18 062	18 744	19 675	20 871	21 260	21 197	20 635	21 198
	TJb	2 506	2 423	2 503	2 616	2 735	2 816	2 800	2 629	2 666
16 M à 25 M	NOMBRE	78	74	76	71	64	67	72	70	63
	P (KW)	21 604	20 838	21 995	21 023	19 868	21 844	24 530	25 201	23 934
	TJb	4 755	4 520	4 673	4 369	3 940	4 301	4 871	4 757	4 503
25 M à 38 M	NOMBRE	9	9	8	8	5	3	3	2	1
	P (KW)	3 625	3 625	3 199	3 199	2 016	1 292	1 328	809	368
	TJb	1 105	1 105	987	987	616	399	392	239	123
(16 M à 38 M)	NOMBRE	87	83	84	79	69	70	75	72	64
	P (KW)	25 229	24 463	25 194	24 222	21 884	23 136	25 858	26 010	24 302
	TJb	5 860	5 625	5 660	5 356	4 556	4 700	5 263	4 996	4 626
+38 M	NOMBRE					1	1	1	1	1
	P (KW)					494	494	494	494	494
	TJb					265	265	265	265	265
TOTAL	NOMBRE	1 063	1 029	1 002	998	989	995	936	791	704
	P (KW)	85 539	85 108	86 094	86 507	87 458	91 344	94 029	88 998	84 694
	TJb	12 743	12 382	12 312	12 085	11 675	11 887	12 283	11 024	10 392

Répartition de la flottille sur la façade basse-normande

La Basse-Normandie regroupe deux quartiers des affaires maritimes: Caen et Cherbourg aux capacités globales de pêches équivalentes mais aux spécificités très différentes.

<i>Quartier de Caen</i>	<i>Nombre</i>	<i>Kw</i>	<i>Tonnage</i>	<i>% Kw</i>
Moins de 12m	384	23 603	1 709	49
De 12 à 16m	50	10 097	1 317	21
De 16 à 25m	38	13 243	2 492	28
De 25 à 38m	1	441	116	1
Plus de 38m	1	494	265	1
Total	474	47 878	5 899	100

La flottille du quartier de Caen se compose essentiellement de petits navires de moins de 12 m dont les traditionnels doris (75% de la flottille). L'activité pêche est très éclatée sur le littoral ou l'on compte sept ports de pêches importants.

Le premier de ces ports est **Port en Bessin**, 10 ème port de pêche français en valeur (en 1991). On y retrouve les unités les plus performantes du quartier qui sont des chalutiers pêche-arrière armés en pêche côtière et pêche au large (41% de navire de Port en Bessin font plus de 16 m). **Grandcamp** et **Honfleur** sont deux ports de moyenne importance avec chacun une soixante d'unités dont seules 21% se situent dans la tranche de taille 12-16 m. Les autres ports de pêche du quartier (Trouville, Deauville, Ouistreham, Courseulles, Isigny) comptent entre 40 et 60 unités de pêche qui sont pour leur très grande majorité de taille inférieure à 12 m.

<i>Quartier de Cherbourg</i>	<i>Nombre</i>	<i>Kw</i>	<i>Tonnage</i>	<i>% Kw</i>
Moins de 12m	280	20 154	1 583	46
De 12 à 16m	56	10 762	1 359	25
De 16 à 25m	34	12 224	2 380	28
De 25 à 38m	1	368	123	1
Plus de 38m				
Total	371	43 726	5 445	100

Dans le quartier de Cherbourg, les petites unités de moins de 12 m sont majoritaires (81% de la flottille) et détiennent 46% de la puissance installée. Cette flottille était très importante au début des années 1980 et a perdu le tiers de son effectif en huit ans (moins 184 unités entre 1983 et 1990).

En 1990, les deux principaux ports du quartier sont, en terme de valeur débarquée, **Cherbourg** et **Granville**. La flottille de Cherbourg est forte d'une centaine d'unités dont le tiers sont armées en pêche côtière et pêche au large. La flottille du port de Granville est essentiellement composée de petites unités polyvalentes de moins de 12 m tournées en

grande partie vers l'exploitation de gisements coquilliers proches. Les autres ports du quartier de Cherbourg sont de petits ports renfermant un nombre limité (inférieur à 50) de petites unités, St Vaast-la-Hougue, Blainville et Carteret.

b) Production

- Pêche

La Basse-Normandie est, comparativement aux deux autres zones de la Région, peu dépendante des espèces sous quotas : 18.5 %. (Cf. page suivante).

A cours de ces dix dernières années la production des produits de la pêche bas-normande a évolué comme suit :

Evolution en %	Zone BN	Caen	Cherbourg
En tonnage	+10	+2	+16
En valeur	-10	+10	-32
Prix moyen au kg	+8	+8	-35

Cette évolution fait apparaître les difficultés du quartier de Cherbourg et le maintien de la production du secteur dans le quartier de Caen, soit essentiellement dans le principal port de débarquement Port-en-Bessin.

En ce qui concerne Port-en-Bessin, le renouvellement de la flotte a certes contribué à cette situation, mais il faut aussi y ajouter le dynamisme des structures professionnelles à terre (coopérative, organisation de producteurs...). Des efforts considérables ont ainsi été faits sur la valorisation de la production portaise lors de la première mise en marché.

Les résultats de l'année 1991 peuvent être appréhendés à partir des résultats des criées de la zone Basse-Normandie.

Résultats criées 91	Port-en-Bessin	Cherbourg	Granville	Grandcamp	Honfleur
Apports en tonnage	10506	6750	6859	1857	990
Variations 90/91*	-12	-10	-21	+25	+12
Valeurs en MF	127	75	67	34	19
Variations 90/91*	-6	-7.8	-15.5	+20	+7
Prix moyen au kg	12.13	11.10	9.72	18.29	19.21
Variations 90/91*	+6.6	+2.5	+6.9	-3.5	+22
* en pourcentage					

PRODUCTION F1 - 1980.1990 . PRODUCTION PAR ZONES

ZONE BASSE NORMANDIE	en tonnage				en valeur				prix moyen au kg			
	1980	1985	1990	80/90	1980	1985	1990	80/90	1980	1985	1990	80/90
Région F1	175994	146479	152237	-13.00%	748162	1185945	1256737	-8.71%	4.25	8.1	8.25	5.50%
Total Zone BN	39258	38388	43285	10.25%	243206	412427	404758	-9.55%	4.97	9.24	9.91	8.37%
Caen	17126	16053	17479	2.06%	104343	177879	212095	10.47%	6.09	11.08	12.13	8.25%
baudroie	302	142			5810	6335			19.23	44.68		
cabillaud	402	233	390	-3.03%	2694	3411	7267	31.73%	6.7	14.63	18.63	51.15%
divers raies		789				8444						
grondin jaune	1558	1212	22	-98.57%	6160	7498	111	-99.12%	4.05	6.19	4.96	-33.39%
lieu jaune	554	486			3822	6628			6.91	13.63		
maquereau	1087	1314	1476	35.75%	3226	7158	6626	0.29%	2.97	5.45	4.49	-17.82%
plie	958	1079	1393	45.45%	2931	5029	7416	23.56%	3.06	4.66	5.32	-5.45%
sole commune	300	591	370	23.50%	8880	23878	20210	11.13%	29.64	40.37	54.62	0.15%
tacaud	2139	1661	1551	-27.47%	3907	5402	6648	-16.90%	1.83	3.25	4.29	27.27%
coquilles SJ	3037	1893	1731	-42.99%	25667	36384	42554	-19.05%	8.45	19.21	24.58	58.08%
moule de pêche			109				607				5.59	
seiche	55	1332	3475		371	13795	31827		6.74	10.35	9.16	-26.15%
calmar	314	249	499	59.12%	4457	5929	10854	18.91%	14.21	23.80	21.75	-16.81%
Cherbourg	22132	22335	25806	16.60%	138863	234548	192663	-32.25%	6.27	10.50	7.47	-35.25%
aiguillat	677	1272	45	-93.33%	2780	9923	529	-90.71%	4.1	7.80	11.70	55.11%
griset	1526	772			11251	9461			7.37	12.26		
grondin rouge	1260	1350	470	-62.73%	6216	12738	2512	-80.26%	4.93	9.43	5.35	-41.02%
ha	1051	809			7191	10782			6.84	13.32		
divers raies	1048	1152	410	-60.89%	9367	12390	5454	-71.57%	8.94	10.75	13.30	-19.13%
sole commune	207	295	212	2.32%	5700	13583	11450	-1.90%	27.49	46.11	53.99	6.73%
buccin	3497	3797	5863	67.65%	10122	14130	27718	33.72%	2.89	3.72	4.73	-11.10%
moule de pêche			6117				18361				3.00	
praire	3041	1250	490	-83.90%	15986	19594	13765	-57.95%	5.26	15.67	28.12	X1,9
seiche	297	1687	2750	826.03%	1728	18294	19595	453.74%	5.82	10.84	7.12	-33.47%

Premier des ports bas-normands Port-en-Bessin est aussi le 10 ème port français quant aux valeurs débarquées.

- Cultures marines

Une des caractéristiques de cette zone est aussi l'importance de son secteur conchylicole. Bassin conchylicole de création relativement récente (une trentaine d'années) est, sans conteste, et ce surtout sur la côte Ouest du Cotentin, un secteur dynamique. Le chiffre d'affaires de celui-ci représente 42% du CA global de la pêche pour 1990. La même année, 24 960 tonnes d'huîtres ont été débarquées, pour une valeur de 204 MF, et un prix moyen au kg de 8.17 F. Sur les 5 dernières années, la production s'est accrue de 25% en tonnage et près de 14% en valeur. Le prix moyen au kg a toutefois de 10 %.

En ce qui concerne les moules, pour la même année 1990 la production était évaluée à 9000 tonnes pour une valeur de 54 MF. Contrairement à l'huître, la moule n'a cessé de voir son prix moyen au kg augmenter.

Rappelons qu'en terme d'emploi, les 2 000 emplois ostréicoles de la zone, ne sont pas loin d'égaliser les 2 500 emplois de pêcheurs.

c) L'amont de la filière pêche

Contrairement à la zone Haute-Normandie, le Basse-Normandie ne possède pas de tradition spécifique de construction-réparation navale. Les chantiers y sont de petite taille et répartis tout le long du littoral de la zone.

Ainsi, 13 petits chantiers bas-normands ont une activité en lien avec la pêche, et se trouvent comme les autres obligés de diversifier leurs activités vers la plaisance ou les navires de servitude. Aujourd'hui, les chantiers de construction concurrencent les chantiers de réparation.

	Etablissements	Emplois
. construction navale	13	289
. réparation et entretien	26	225
. fabrique d'engins de pêche	0	
. fournitures et avitaillement	7	76

d) L'aval de la filière pêche

Le secteur de la transformation des produits de la mer est, en Basse Normandie, en développement. Toutefois, ces entreprises ne recourent que pour une faible partie de leur approvisionnement aux apports locaux.

Il représente plus de 700 emplois pour une valeur ajoutée qui peut être estimée à 280 894 kF.

La spécificité de ce secteur repose essentiellement sur le fait qu'en Basse-Normandie la transformation est orientée vers les produits frais ou ultra-frais à très forte valeur ajoutée. On recense dans cette zone un certain nombre d'entreprises qui investissent fortement sur ce segment du marché, et pratiquement aucune autre dans les autres segments.

Ainsi, Nutrimer-Cuisimer rattaché à IFM-Bongrain est orienté vers la production de poisson frais en libre-service et le surimi. Leader sur ces secteurs, le groupe enregistre ces dernières années une croissance record : 45 MF de C.A. en 1989, 100 MF en 1990 et 200 MF prévus en 1991.

Cuisimer et Surimer sont implantées dans la Manche à Carentan (240 emplois), et le groupe vient de construire une nouvelle unité à Verson dans le Calvados (135 emplois prévus).

Plusieurs autres entreprises bas-normandes se sont également orientées vers des productions de charcuterie et de plats cuisinés à base de produits de la mer. C'est notamment le cas Charles Amand à Vire, leader sur le segment salades des produits de la mer, et de Gel Manche à Granville, La Cuisine Moderne à Pierrefite, la Société des produits de la Manche...

e) Les infrastructures

	Etablissements	Emplois
Criées	5	86
Transport de la marée	4	43

Comme dans les deux autres zones, les infrastructures de débarquement du poisson ont fait l'objet d'une modernisation récente.

- . Port-en-Bessin : réfrigération de la halle, informatisation de la vente et utilisation de la télématique. La criée portaise est l'une des plus modernes de France.
- . Cherbourg : les travaux de modernisation de la criée débuteront en avril 1992.
- . Granville : les travaux sont actuellement en cours : agrandissement de la criée, réfrigération, construction d'une tour à glace et informatisation.

f) L'emploi pêche de la filière

. Variation 1983-1990

Comme nous l'avons expliqué précédemment seule la statistique des marins embarqués au 31.12 de chaque année peut permettre de déterminer le pourcentage de variation du nombre d'inscrit maritime pêche sur le long terme.

	CPP	PP	PC	PL	Total
1983					
Caen	53	294	211	120	678
Cherbourg	-	772	139	97	1 008
1990					
Caen	35	188	158	90	471
Cherbourg	60	608	69	87	824
Evolution 83/90*					
Caen	-33	-36	-25	-25	-30
Cherbourg	-	-21	-50	-10	-18
Total	+79	-25	-35	-18	-23

* en pourcentage.

Bien que ces données soient à prendre avec réserves, elles indiquent cependant **une tendance à la diminution de près du quart des marins pêcheurs inscrits maritimes en Basse-Normandie**. Seule la conchyliculture petite pêche (CPP) fait apparaître une progression. Ce résultat n'est toutefois pas significatif. La plupart des conchyliculteurs de la région sont inscrits à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). L'évolution du quartier de Caen est plus négative que celle de Cherbourg, surtout en ce qui concerne la pêche au large. Toutefois, les emplois de la pêche côtière semble avoir été moins touchés à Caen.

De 1983 à 1990, la diminution globale du nombre des inscrits maritimes de la Basse-Normandie a été de 23%. Rappelons que, pour la même période celle de la flotte a été de 21%.

. Emploi pêche

Comme pour les autres zones de l'étude, nous avons calculés l'emploi à partir du nombre de journées de mer enregistré dans les quartiers des affaires maritimes, et divisé par 300 jours pour avoir un équivalent à temps plein.

Pour les deux quartiers de la zone Basse-Normandie, les résultats 1990 sont les suivants (Cf. tableaux et graphes des pages suivantes):

F1 - EMPLOI EN MER BASSE-NORMANDIE 1190

CAEN	PP	PC	PL	GP	TOTAL	PT *
< 12 m.	108.681	8.046			116.727	389
12-16 m.	26.587	27.441	310		54.338	181
16-25 m.	1.153	24.710	38.052		63.915	213
25-38 m.			2.302		2.302	8
> 38 m.					0	
mixte					0	
Total	136.421	60.197	40.664	0	237.282	791
PT *	455	201	136	0	791	

CHERBOURG	PP	PC	PL	GP	TOTAL	PT *
< 12 m.	177.872	298			178.170	594
12-16 m.	48.113	9.801			57.914	193
16-25 m.	11.106	26.306	26.628		64.040	213
25-38 m.					0	
> 38 m.			3.837		3.837	13
mixte					0	
Total	237.091	36.405	30.465	0	303.961	1.013
PT *	790	121	102	0	1.013	

BAS. NORM.	PP	PC	PL	GP	TOTAL
< 12 m.	955	28	0	0	983
12-16 m.	249	124	1	0	374
16-25 m.	41	170	216	0	427
25-38 m.	0	0	8	0	8
> 38 m.	0	0	13	0	13
mixte	0	0	0	0	0
Total	1.245	322	237	0	1.804

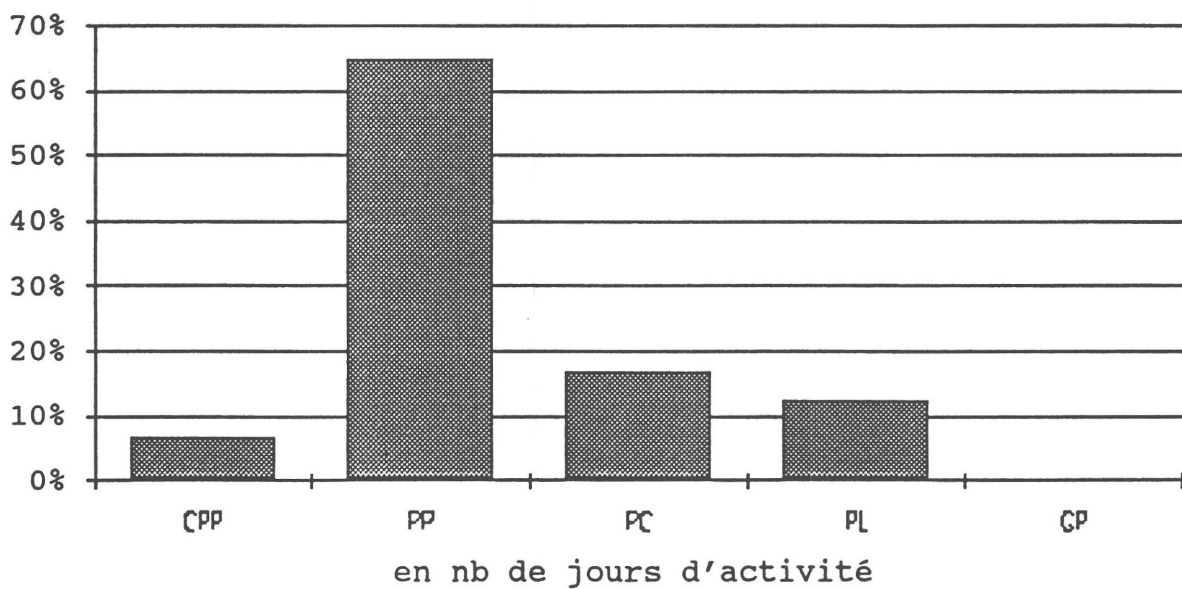
TOTAL F1	PP	PC	PL	GP	TOTAL	PT *
< 12 m.	464.233	14.291	126		478.650	1.596
12-16 m.	109.254	87.902	310		197.466	658
16-25 m.	15.317	222.780	80.405		318.502	1.062
25-38 m.		10.907	2.302		13.209	44
> 38 m.			146.833	58.261	205.094	684
mixte					0	
Total	588.804	335.880	229.976	58.261	1.212.921	4.043
PT *	1.963	1.120	767	194	4.043	

* Equivalent Plein Temps = Nb de jours d'activité/300

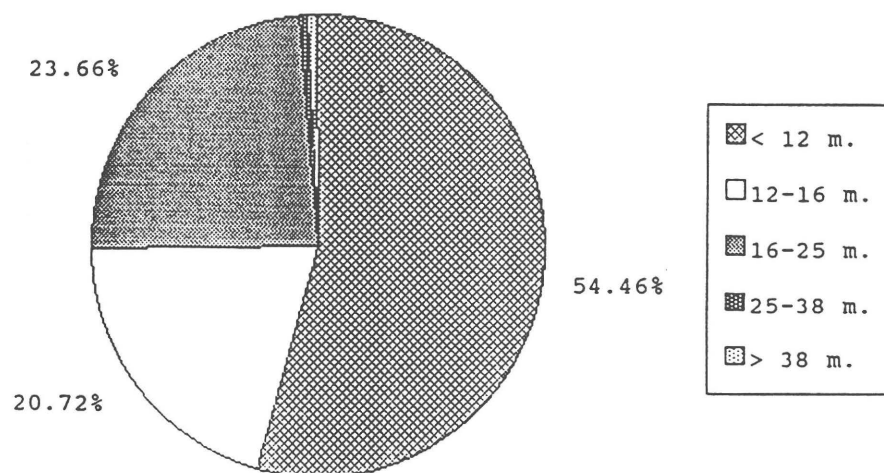
Source : CAAM

STRUCTURE DE L'EMPLOI EN MER DE LA BASSE-NORMANDIE

BAS. NORM.	CPP	PP	PC	PL	GP	TOTAL
< 12 m.	124	955	28	0	0	1.107
12-16 m.	0	249	124	1	0	374
16-25 m.	0	41	170	216	0	427
25-38 m.	0	0	0	8	0	8
> 38 m.	0	0	0	13	0	13
mixte	0	0	0	0	0	0
Total	124	1.245	322	237	0	1.928



BASSE NORMANDIE : Emploi 1990 par tranches de longueur (hors CPP)



- . Caen : 791 emplois
- . Cherbourg : 1 013 emplois
- . Total Basse-Normandie : 1 804 emplois (hors CPP).

Le total des emplois est donc de 1 804, soit 30% de l'emploi global de la filière halieutique de la Basse-Normandie.

. Structure de l'emploi pêche

La répartition des emplois par tranches de longueur est la suivante :

- . moins de 12m.....54,5%
- . 12-16m21%
- . 16-25m24%
- . 25-38m et plus de 38m..... 1%

Les emplois pêche bas-normands sont essentiellement des emplois de pêche artisanale, et pour plus de la moitié d'entre eux sur les navires de moins de 12m. On notera également le fait que cette région ne compte pratiquement pas de pêcheurs embarqués sur des plus de 25m.

. Emploi à temps plein et emploi à temps partiel

Comme pour les autres zones les données utilisées pour construire le tableau ci-dessous sont celles du CAAM : nombre de journées d'embarquement dans l'année (Cf. tableau dans le chapitre emploi).

Répartition en %	< 3 mois	3-6mois	6-9mois	> 9mois
Total BN	22%	14.5%	18.3%	45.2%

En Basse-Normandie, 78% des pêcheurs naviguent plus de 3 mois par an, et peuvent donc être considérés comme occupant un emplois à temps plein.

. Répartition des emplois par ports de la zone

Le nombre des pêcheurs est réparti dans les douze principaux ports de la zone de la manière suivante :

. cinq ports concentrent plus de 65 % du total des ces emplois :

- Granville : 16 %
- Cherbourg : 15 %
- Port-en-Bessin : 12 %

- Blainville : 12 %
- Saint-Vaast-Barfleur : 11.5 %

. seuls Cherbourg et Port-en-Bessin ont des marins navigant en pêche au large. Dans certains ports les marins ne naviguent pratiquement qu'à la petite pêche : Honfleur, Ouistreham, Isigny, Carteret...

La Basse-Normandie est donc essentiellement une zone de petite pêche et de pêche côtière, où l'ensemble des emplois de pêcheurs a légèrement diminué au cours de ces 5 dernières années.

2 - LES ZONES PARTICULIEREMENT DEPENDANTES DE LA FILIERE HALIEUTIQUE

Les pêches et les cultures marines représentent un secteur d'activité non négligeable en Basse-Normandie. Celle-ci est également une des rares régions où les activités maritimes ont permis à des ruraux de rester au pays. La filière halieutique, bien relayée par la politique de la région, est dynamique, et a su se moderniser ces dernières années. **Cherbourg et Port-en-Bessin** constituent les deux pôles halieutiques les plus importants. Ce sont en même temps deux zones fragiles sur le plan de l'emploi. Cette situation est déjà prise en compte pour la zone de Cherbourg, classée en Objectif 2. Par contre, le Bessin (approximativement la zone d'emploi de Bayeux), zone essentiellement rurale, n'est pas compris dans les zones Objectif 5b. Les principales difficultés rencontrées par cette sous-zone au niveau halieutique sont liées au problème du maintien des emplois directement liés à l'exploitation conchylicole (système de commercialisation fragile...), et ce, malgré les importants efforts qui ont été accomplis ces dernières années en matière d'environnement dans la baie des Veys. Il nous semble donc important de prendre en compte cette zone de manière spécifique.

La fiche de synthèse, que l'on trouvera à la fin du présent chapitre, permet de disposer des principaux éléments qui nous ont permis de déterminer le taux de dépendance relative de la zone Basse-Normandie par rapport à la filière halieutique.

Nous développerons ci-dessous les deux zones de Cherbourg et de Port-en-Bessin.

2 - 1 LA ZONE D'EMPLOI DE CHERBOURG

Nous n'avons pas retenu Cherbourg comme zone particulièrement dépendante de la pêche car le poids des emplois pêche dans la zone d'emploi cherbourgeoise n'était pas significatif: **1,3% de la population active employée (75 000 personnes)**. Ce taux est d'ailleurs inférieur à celui de la zone Basse-Normandie : 1,48%.

Notons cependant que l'on peut évaluer à plus de 1 000 les emplois de la filière pêche de cette zone d'emploi :

- 750 emplois pêche (environ) répartis dans les ports de Cherbourg, Carterêt, Saint-Vaast et Barfleur,
- 160 emplois construction et réparation navale,
- 50 emplois mareyage,
- 50 emplois criée,
- 20 emplois avitaillement.

Il est, en l'état actuel des statistiques pratiquement impossible d'isoler l'emploi conchylicole de la zone d'emploi de Cherbourg de celui de l'ensemble de la zone Basse-Normandie.

La transformation des produits de la mer s'effectue dans le département de la Manche mais à l'extérieur de la zone d'emploi de Cherbourg : Cuisimer (Carentan), Gel Manche (Granville)...

Rappelons également que bien que cette zone ne soit pas dépendante de la pêche ces 1000 emplois dans le contexte actuel qui est celui de la zone (près de 12 % de chômeurs...) sont des emplois importants, et ce d'autant plus que l'on voit mal quel créneau de reconversion pourrait aujourd'hui s'ouvrir aux pêcheurs.

2-2 LA ZONE D'EMPLOI DE BAYEUX (LE BESSIN)

Pour les raisons évoquées précédemment, nous avons retenu Port-en-Bessin comme zone dépendante de la pêche. Cela tient autant à l'importance que représente les emplois de la filière halieutique dans la zone d'emplois de Bayeux, qu'à la situation spécifique du Bessin dans son ensemble.

. Situation du Bessin et de la zone d'emploi de Bayeux

Le Bessin est situé dans la zone d'emploi de Bayeux. Ce n'est que depuis peu que la zone de Bayeux existe et n'est plus incluse dans celle de Caen.

Elle comprend les cantons littoraux de : Isigny-sur-mer, Trevières (Port-en-Bessin), Ryes. Ainsi que deux autres cantons : Balleroy et Bayeux.

Au dernier recensement de population (1990), la zone d'emploi de Bayeux présentait les caractéristiques suivantes :

- . Population totale : 53 014 habitants
- . Habitants de communes rurales : 57.3 %
- . Evolution population 1982/1990 : + 3 %
- . Solde migratoire : 0.3 %
- . Population active : 23 320
- . **Population active employée : 20 414**
- . Chômeurs : 2 659
- . Taux de chômage : 11.4 %

Le secteur primaire demeure important dans cette zone. L'agriculture y est fondée sur un système herbager avec élevage laitier dominant. La production laitière approvisionne de façon prépondérante les usines des établissements Nestlé (Isigny), Gervais-Danone (Le Molay-Littry), ainsi que les coopératives du Bessin. Cette agriculture comme la plupart

des agricultures laitières est aujourd'hui en crise (diminution du nombre d'exploitations, quotas laitiers...).

L'activité industrielle est essentiellement tournée vers l'agro-alimentaire. La construction électrique et le textile demeurent encore présents sur la zone. Mais, le taux d'industrialisation est faible, et ce y compris dans un canton comme Bayeux, pourtant bien relié à Caen.

Le Bessin apparaît, aujourd'hui encore, comme une région encore faiblement industrialisée ne tirant pas le maximum d'avantages du secteur agroalimentaire et surtout de sa façade maritime.

. La filière halieutique dans la zone d'emploi de Bayeux

Dans ce contexte, Port-en-Bessin est un centre de pêche actif qui anime la façade maritime du Bessin et l'aide à résister au phénomène d'émigration qui a touché le bocage en particulier. L'autre pôle halieutique de la zone est Grandcamp-Maisy, port de pêche et port coquillier (Cf. supra).

Les emplois pêche de la filière halieutique de ces deux ports se répartissent comme suit :

. Pêcheurs :	582
. Conchyliculteurs	150
. Construction navale	18
. Réparation navale	85
. Avitaillement	43
. Criée	19
. Transport de la marée	20
. Société d'armement.....	4
. Mareyage	125
. Surgélation.....	78
. Copéport	70
. Ecorage.....	70
. TOTAL	1264

<p>Les emplois de la filière halieutique représentent 6.2 % des emplois de la zone de Bayeux.</p>
--

Ce taux de dépendance est nettement supérieur à celui de la zone Basse-Normandie (1,48 %). Rappelons aussi que cette zone n'est classée dans aucun des objectifs prioritaires de la CEE. Ce résultat nous semble plaider pour une prise en compte spécifique de la zone d'emploi de Bayeux : intégration dans le 5 b et/ou classement objectif 6.

FILIERE HALIEUTIQUE DE LA ZONE BASSE-NORMANDIE

. Emploi

pêche.....	1804
aquaculture.....	2000
mareyage & transf.	1402
autres activités.....	719

TOTAL5925

. Taux de dépendance relative : 1.48 %

. Valeur ajoutée

valeur totale 1990 : 804 MF (115 Mecus)
VA/ PIB de la zone : 0.75 %

. Evolution de la flotte (83-90) en %

dont	< 12 m. +0.2	12-16m. + 11	16-25m. + 16	25-38m. - 77	> 38 m.
------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-------------

. Production 1990 débarquée

	Tonnage	Valeur	évol. 80/90 (en Fr const.)
pêche	43 285	404 758	- 8.71 %
conchyl.	35 960	258 000	
Total zone	79 245	662758	

CARACTERES GENERAUX DE LA ZONE

. Pop.totale 1990 : 1 026 436

. Pop. employée 1990 : 400 327 évol.82/90 : + 14.6 %

. Solde migr.82/90 - 9506

. Struct. de la pop. active

en %	agric. 14	indust. 22	tertiaire 56
------	--------------	---------------	-----------------

. Taux de chômage 1990 : 11.2 %

. Politique régionale CEE : La zone d'emploi de Cherbourg est classée Objectif 2, et l'intégralité du littoral Ouest-Cotentin est classé Objectif 5b.

SYNTHESE

ANALYSE COMPARATIVE DES ZONES DE LA REGION F 1

1 - LA DEPENDANCE RELATIVE DES ZONES

Les tableaux des pages qui suivent reprennent sous forme standardisée les calculs des niveaux de dépendance économique et sociale relatives de chaque zone.

On trouvera cependant, précédent ces tableaux, la ventilation des calculs des valeurs ajoutées par chaque segment de la filière pour chacune des 3 zones. Ces valeurs ajoutées sont le résultat de calculs spécifiques pour cette étude, à partir des comptes d'exploitation moyens des différentes activités. Toutefois, au sein de chacune de ces zones, il n'est pas possible de désagréger les valeurs ajoutées par zone d'emploi dans la mesure où les activités d'amont et d'aval entretiennent avec la production des liens qui débordent largement chacune de ces zones et concernent l'ensemble de la zone d'étude (voire même au-delà).

Les PIB retenus pour les zones d'étude sont calculés à partir des PIB départementaux, au prorata de leur population totale.

Ces éléments permettent de mettre en évidence la situation suivante :

. seule la zone d'emploi de Boulogne atteint (12,7%) un taux de dépendance comparable à celui de certaines zones de la région F 2 (ex : Cornouaille plus de 11% ou Vendée plus de 8 %). Ceci peut s'expliquer par le fait que la filière pêche a un poids économique et social moins important dans la région F1 (1,91%), mais aussi que, contrairement à F 2, le littoral de F 1 est très urbanisé. Les 3 zones retenues possèdent toutes une grande agglomération : Dunkerque pour la zone Nord, Le Havre pour la zone Haute-Normandie, Caen pour la zone Basse-Normandie.

. la taille inégale de la population totale du littoral des 3 zones - du simple au double en ce qui concerne la Haute-Normandie et la Basse-Normandie - rend difficile la comparaison terme à terme des taux de dépendance économique et sociale.

Ainsi, rappelons que la Basse-Normandie qui a le taux de dépendance le plus faible (1.48 %) représente néanmoins 35% de l'emploi total de la filière pêche de la région F1, contre 25% à la zone Haute-Normandie et 40% à la zone Nord.

. en terme de répartition des emplois en mer et emplois à terre, la Basse-Normandie est la zone qui compte le plus fort pourcentage d'emploi en mer (30%). A l'inverse, dans les deux autres zones, ce pourcentage est relativement faible (20% pour le Nord ; 25% pour la Haute-Normandie). Ceci revient à dire qu'en cas de nouvelle diminution de la flotte de

pêche, l'emploi de la filière pêche bas-normande aurait certainement moins de capacité à résister que dans les deux autres zones, le taux de diversification étant plus faible.

2 - DIAGNOSTIC GENERAL SUR LES 3 ZONES

Le contexte économique local dans lequel se trouve située les 3 zones est différent :

. dans la zone Nord, le faible PIB par habitant, l'importance du solde migratoire 82/90 et le fort taux de chômage (en augmentation constante), montrent **la fragilité de l'économie locale**. En cas de nouvelle crise du secteur pêche le marché du travail local aurait donc bien des difficultés à absorber les chômeurs. De plus comme nous l'avons vu dans le rapport général, si les taux de dépendance ne sont pas considérable, il existe dans cette zone une sous-zone elle très fortement dépendante (plus de 10 %) : Boulogne. L'enclavement de cette sous-zone est aussi un obstacle à la mobilité sur le marché du travail régional.

Notons qu'en ce qui concerne les grands objectifs de la politique communautaire d'attribution des aides des fonds structurels, les zones d'emploi de Dunkerque, Calais et Boulogne, où la filière pêche est présente sont déjà classées Objectif 2.

. La Haute-Normandie, présente quant à elle un meilleur contexte économique local. Mais, depuis quelques années celui-ci sous l'effet de la récession industrielle connaît de telles difficultés que l'intégralité des zones d'emploi littoral sont aussi en Objectif 2. Les possibilités de reconversion sont néanmoins un peu meilleure que dans la zone Nord, ne serait-ce que par les zones d'emploi littorales de Haute-Normandie sont moins enclavées.

. La Basse-Normandie est une région qui dans une situation difficile il y a une vingtaine d'années (exode rural...) n'a pas cessé de diversifier ces activités économiques : industrie, tourisme... mais aussi activités liées à la mer. Le soutien de la Région Basse-Normandie à la constitution d'une véritable flotte de pêche a été important, tout comme celui donné aux activités conchylicoles (bases à terre...).

Néanmoins, le contexte très rural des zones littorales, et les difficultés économiques actuelles de zone telle que Cherbourg, plaident pour le maintien de tous les emplois du secteur primaire agriculture et pêche comprise. Si la presqu'île du Cotentin (zone d'emploi de Cherbourg) est classée Objectif 2, une grande partie du littoral (côte Ouest Cotentin) est classé Objectif 5b. Le Bessin (côte Est Cotentin), zone rurale et maritime, dans lequel il est important de maintenir tous les emplois, faute de quoi la désertification gagnerait cette petite région, ne fait toutefois, pour l'instant l'objet d'aucun classement spécifique au niveau communautaire.

F1 - ANALYSE COMPARATIVE DES ZONES

<i>Critères \ zones</i>	Nord	Hte Norm.	Basse Norm.	F1
Filière halieutique				
taux de dépendance social	2.65%	1.78%	1.48	2.04%
tx de diversification (emploi à terre/total filière)	*** 76%	*** 75%	* 35%	** 64%
Part emploi cult. mar	* 3%	-	*** 33%	** 12%
% esp. sous quotas	***	**	*	**
Economie locale				
PIB/hab.	* 77Kf	*** 109Kf	** 84Kf	** 87Kf
Pop. active 90	*** 320 000	** 215 000	*** 450 000	
Croiss. pop.act.82/90	* +2.5%	*** +12.5%	*** +14.5%	** 10.5%
sold. migr.82/90	* -171000	* -4000	* -9500	
tx chômage 90	*** 15.7%	*** 14.9	** 11.2%	13.3%
évol. tx chômag.82/90	*** +34%	** +16.4%	* +3.8%	** +16%

Légende : Chaque critère fait l'objet d'un classement à trois niveaux :

*** fort ou élevé

** moyen

* faible

F1 - VALEURS AJOUTEES

TABLEAU RECAPITULATIF (en MF)

	Nord	Hte Norm.	Basse Norm	Total
Pêche ind.				
C.A.	226.492			
taux	70.00%			
Val. Ajoutée	158.544			158.544
Pêche art.				
CA.	382.045	243.442	404.758	
taux	82.50%	82.50%	82.50%	
Val. ajoutée	315.187	200.840	333.925	849.952
Cult. mar.				
Val. ajoutée	24.054		179.291	203.345
Mareyage				
va/sal(en kf	233	233	233	
nb d'emplois	1.200	250	680	
Val. ajoutée	279.600	58.250	158.440	496.290
Transformation				
Val. ajoutée	486.791	280.894	132.545	900.230
TOTAL F1	1.264.177	539.984	804.201	2.608.362

F1 - TABLEAU DE SYNTHESE

Zones d'étude	CARACTERES GENERAUX DE LA ZONE					EMPLOI SECTEUR PECHE					VALEURS AJOUTEES (enM ECUS)				DEPENDANCE RELATIVE				
	Pop totale	Pop. act.90	Pop emp.90	PIB tot. (M Ecus)	PIB/hab en Ecus	Pêcheurs	Cultures marines	mareyage transfor.	autres activités	Total	pêche	cultures marines	mareyage transfor.	Total filière	emploi prod.	emploi total	VA prod.	VA totale	% valeur esp/quotas
	a		b	c	d=c/a	e	f'	f''	f'''	g=e+f	h	i'	i''	j=h+i	e/b	g/b	h/c	j/c	
Nord																			
dont																			
Boulonnais	158.571	63.711	52850	1.569	9.897	1436		3690	1386	6512				3.07%	12.32%				60.90%
Total Nord	797.532	319.643	269.233	8.829	11.071	1436	215	3845	1651	7147	68	3	109	0.53%	2.65%	0.77%	2.05%		61.90%
Haute-Normandie																			
dont																			
Caux Maritime	115.799	49.719	43.098	1.814	15.667	603		650	342	1595				1.55%	3.88%				37.10%
Fécamp	39.638	16.766	14.537	621	15.667	200		953	224	1377				1.38%	9.47%				47.40%
Total H.Norm.	503766	214249	184.061	7.892	15.667	803		1496	974	3273	29		48	0.44%	1.78%	0.36%	0.98%		35.80%
Basse Normandie																			
dont																			
Bayeux	53.014	23.320	20.414	674	12.717	582	150	343	189	1264				2.85%	6.19%				
Cherbourg	199.302	85.105	74.994	2.229	11.184	750		50	200	1000				1.00%	1.33%				11.80%
Total B. Norm.	1.026.436	447.554	400.327	12.351	12.033	1804	2000	1402	719	5925	48	26	42	0.45%	1.48%	0.39%	0.93%		21.40%
TOTAL F1	2.327.734	981.446	853.621	29.073	12.490	4.043	2.215	6.743	3.344	16.345	144	29	199	0.47%	1.91%	0.50%	1.28%		44.20%